

**2003**

**LES COMPTES DES DEPARTEMENTS**

La présente brochure a été réalisée à partir de l'exploitation de l'ensemble des comptes de gestion définitifs des départements de métropole et d'outre-mer tenus par les payeurs départementaux, comptables du Trésor. Elle a pour but de retracer et d'analyser la situation financière des départements à l'issue de l'année 2003. L'analyse a été réalisée en tenant compte de la coexistence de deux nomenclatures comptables, la M51 étant encore utilisée dans 79 départements et la M52 étant expérimentée dans 21 départements. Les concepts utilisés ont été harmonisés.

En 2003, quelques événements marquants sont à relever dans l'actualité financière et budgétaire des départements. L'allocation personnalisée d'autonomie (APA), créée au 1<sup>er</sup> janvier 2002, destinée à couvrir les charges générées par l'accroissement du nombre de personnes âgées dépendantes, connaît en 2003 sa première année pleine de fonctionnement, ce qui explique en partie la hausse de 9,5 % des charges de fonctionnement.

Parallèlement, l'augmentation des produits de fonctionnement (+7,9 %), liée en partie aux versements du Fonds de compensation de l'APA, permet aux départements d'améliorer leur capacité d'autofinancement (+2 %) alors que celle-ci avait connu une diminution en 2002 (-4,1 %).

Les départements ont en 2003, relancé leur politique d'investissement. Ainsi, les dépenses d'équipement des collèges progressent de 5,4 %. La hausse des recettes d'investissement hors emprunts (+10,2 %) qui intervient après une année de baisse, couplée avec l'amélioration de l'autofinancement (+2 %), ne permet pas de financer entièrement cette politique d'investissement.

Cette situation conduit les départements, pour la deuxième année consécutive à augmenter leur endettement.

Je souhaite que cette publication apporte toute l'information attendue sur la situation financière des départements. Mes services, soucieux d'élaborer une base documentaire aussi précise et exhaustive que possible pour l'étude de la situation économique et financière du secteur public local, sont disponibles pour répondre à toute demande de précisions complémentaires et pour prendre en compte toutes suggestions et remarques sur ce document. Je vous invite également à consulter l'ensemble de nos travaux et publications sur le site du Ministère des Finances dédié aux collectivités locales [www.colloc.minefi.gouv.fr](http://www.colloc.minefi.gouv.fr).

*Pour le Directeur Général de la Comptabilité Publique*

*Le chef de service*

# SOMMAIRE

---

**Synthèse nationale** .....

Analyse des résultats..... page

Tableaux de synthèse..... page

Tableaux comptables..... page

**Annexes** .....

Méthodologie..... page

Lexique..... Page

Définitions comptables des rubriques..... Page

# **1. SYNTHÈSE NATIONALE**

## **Analyse des résultats**

## Eléments de contexte : l'aide sociale, compétence majeure des départements

Depuis plusieurs années, le champ des compétences départementales en matière d'aide sociale s'élargit. Après une première phase de transfert en 1984 (aide sociale aux handicapés, aide médicale légale, aide familiale, aide à l'enfance et aide aux personnes âgées), les lois de 1988 et 1992 ont conféré aux départements la compétence de l'insertion sociale dans le cadre du dispositif du Revenu Minimum d'insertion. En 2000, la création de la couverture maladie universelle (CMU) a ouvert une parenthèse dans le mouvement de décentralisation des compétences sociales vers les départements puisqu'elle s'est substituée à l'aide médicale départementale.

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2002 (loi du 20 juillet 2001) pour se substituer à la prestation spécifique dépendance (PSD) et à l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP).

Enfin la réforme engagée par la loi du 18 décembre 2003 confie aux départements à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004, la gestion et le financement du RMI. Cette loi renforce le dispositif d'insertion sociale des départements en créant le Revenu minimum d'activité (RMA) destiné à renforcer l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RMI.

### L'exercice 2003 enregistre une nouvelle progression des dépenses d'action sociale des départements.

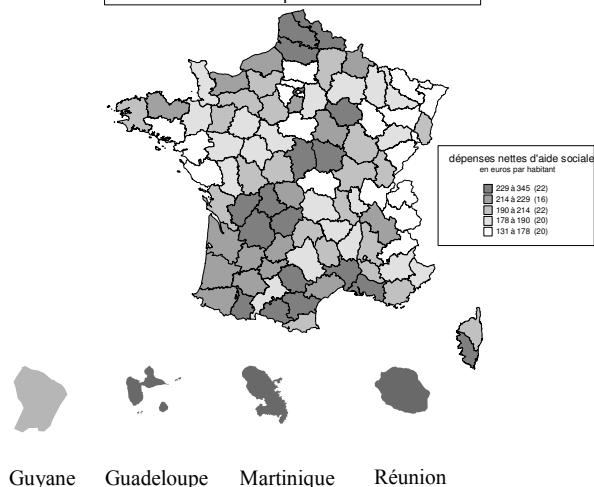
Les dépenses brutes<sup>1</sup> des départements liées à l'action sociale s'élèvent à 15,9 milliards d'euros en 2003, soit une hausse de 9,6 % par rapport à 2002. L'exercice précédent avait enregistré une augmentation plus forte

(16,0 %) en raison de la mise en place de l'APA. Près de 98 % de ces dépenses sont des dépenses de fonctionnement (15,6 milliards d'euros) et celles-ci représentent 53 % du budget de fonctionnement des conseils généraux (contre 50 % en 2002 et 44 % en 2001).

Les dépenses nettes<sup>2</sup> d'action sociale s'élèvent à 12,6 milliards d'euros en 2003.

53 % des dépenses d'action sociale sont versées sous la forme de frais de séjour. Près de 8 % sont destinées aux interventions des aides ménagères à domicile. Les allocations et subventions diverses représentent près du tiers des dépenses liées à l'action sociale, dont près de 3,2 milliards correspondent aux versements de l'APA.

L'aide sociale des départements en 2003

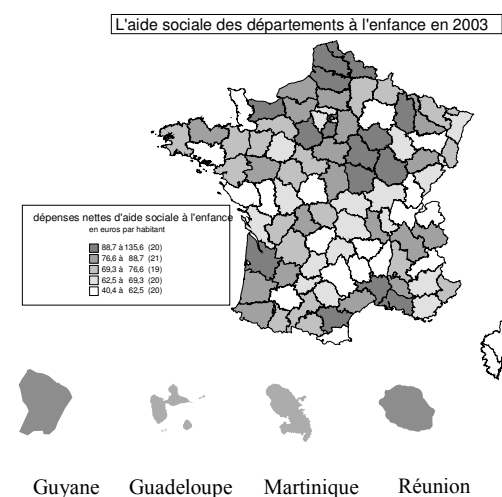


<sup>1</sup> Dépenses de fonctionnement ou d'investissement destinés aux différents secteurs de l'action sociale (services communs, aide sociale légale, aide sociale facultative, hygiène sociale et diverses interventions sociales)

<sup>2</sup> Dépenses brutes moins recettes dédiées et recouvrements divers (sur bénéficiaires ou sur d'autres collectivités) et notamment les recettes provenant du Fonds de financement de l'APA (FFAPA)

## L'aide sociale des départements est en priorité destinée à l'enfance.

Les dépenses brutes et les dépenses nettes des départements à destination de la **famille et de l'enfance** (dont l'Aide sociale à l'enfance, ASE) sont équivalentes et s'élèvent à 5 milliards d'euros, soit 40 % des dépenses nettes d'action sociale départementale. Cette part est relativement stable (41 % des dépenses nettes en 2002). Ces dépenses représentent le premier poste de l'aide sociale départementale. Ces dépenses se sont accrues de 5 % en 2003. Cette action tournée vers l'enfance et la famille est composée à 94 % de l'Aide sociale à l'enfance. La moitié de cette aide prend la forme de frais d'hébergement dans les foyers et maisons pour l'enfance, tandis que 17 % sont constitués de frais de placement familial.



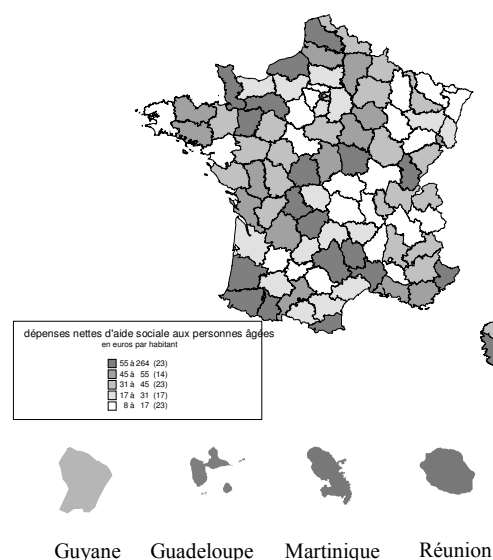
Les dépenses destinées à **l'aide aux personnes âgées** occupent le second rang dans les dépenses brutes d'action sociale des départements (26 %) mais le troisième seulement si l'on tient compte des versements et principalement ceux du Fonds de financement des dépenses d'APA (FFAPA).

Les dépenses brutes d'action sociale (4,1 milliards d'euros) destinées aux personnes âgées ont fortement progressé (+22,8 %) en 2003 en raison de la montée en charge de l'APA. Les dépenses d'APA représentaient près de 1,8 milliard d'euros en 2002 et près de 3,2 milliards d'euros en 2003. Le dispositif

concerne à la fois les personnes âgées demeurant chez elles et celles prises en charge en établissement. L'APA versée aux personnes âgées vivant à leur domicile représente 66 % des dépenses d'APA des départements. Près d'un quart des dépenses d'APA sont versées directement à l'établissement hébergeant la personne dépendante. Dans 10 % des cas seulement, l'APA est versée directement aux personnes dépendantes en établissement.

Le concours national du FFAPA en 2003 s'élève à 1,3 milliard d'euros (concours général et concours spécifique).

L'aide sociale des départements aux personnes âgées en 2003

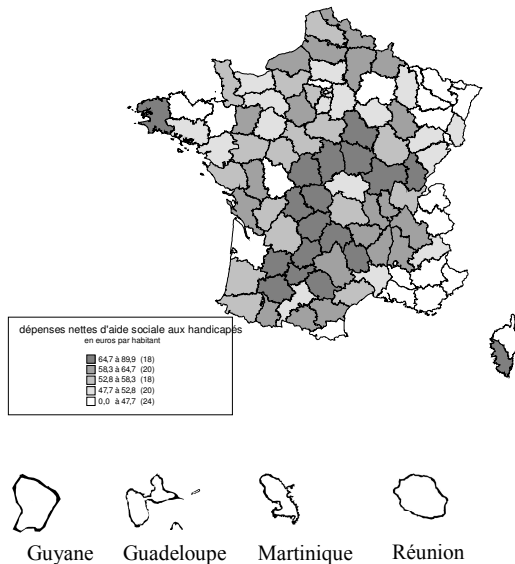


**L'aide départementale aux handicapés** s'élève à 3,6 milliards d'euros de dépenses brutes (3,2 milliards d'euros de dépenses nettes). Il s'agit du troisième poste de dépenses brutes d'aide sociale (23 % des dépenses brutes totales d'aide sociale) et du second poste si on considère les dépenses nettes (26 %). En 2002, les dépenses d'aide sociale consacrées au handicap ont diminué puisqu'une part des bénéficiaires de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) a été reversée dans le dispositif de l'APA. En 2003, les dépenses nettes d'aide aux handicapés enregistrent une hausse de 5,3 %. Les dépenses brutes d'ACTP s'élèvent en 2003 à 603 millions d'euros en hausse de 2,5 % par rapport à 2002. Les frais d'hébergement représentent 75 % des dépenses brutes d'aide sociale destinées aux

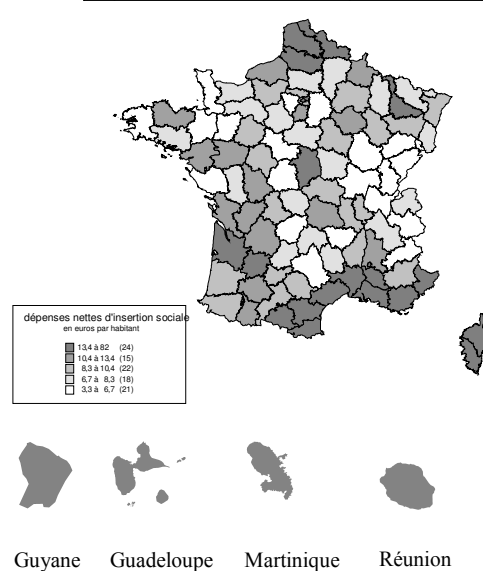
handicapés. L'effort d'accueil représente près de 2,7 milliards d'euros en 2003 et progresse de 5,8 %. L'engagement des conseils généraux en la matière s'est fortement accru puisque le nombre de bénéficiaires d'une aide à l'hébergement (en établissement ou chez des particuliers) est passé de 89.000 bénéficiaires en 1999 à 115.400 en 2003<sup>3</sup>.

L'aide des départements en faveur des bénéficiaires du Revenu minimum d'insertion (RMI) s'effectue par l'intermédiaire du volet insertion. En 2003, ces dépenses nettes progressent de 10 % et s'élèvent à 790 millions d'euros. L'évolution de ces dépenses apparaît plus rapide que celle des bénéficiaires qui ne progresse que de 3,2 % en 2003<sup>4</sup>. Les dépenses d'insertion du RMI ne représentent que 6,3 % des dépenses nettes d'aide sociale.

L'aide sociale des départements aux handicapés en 2003



Dépenses d'insertion sociale des départements en 2003



aide sociale(en millions d'euros)	2002			2003			2003/2002
	dépenses brutes	dépenses nettes	structure (%)	dépenses brutes	dépenses nettes	structure (%)	
personnes âgées	3 345	2 063	18%	4 106	2 295	18%	11,2%
enfance	4 884	4 771	41%	5 132	5 009	40%	5,0%
handicapés	3 432	3 084	27%	3 608	3 248	26%	5,3%
RMI insertion	729	718	6%	814	790	6%	10,0%
autres	1 503	862	7%	2 262	1 296	10%	50,3%
Total	13 892	11 509	100%	15 922	12 639	100%	9,8%

<sup>3</sup> Jocelyne MAUGUIN, « les dépenses d'aide sociale des départements en 2003 », Etudes et Résultats, n°365, décembre 2004, DREES.

<sup>4</sup> idem



## Exercice 2003

L'exercice 2003 se caractérise d'abord par l'adoption par 5 nouveaux départements de la nomenclature rénovée M52<sup>5</sup>. Cette nomenclature sera adoptée par tous les départements en 2004.

En 2003, Les charges de fonctionnement progressent plus vite qu'en 2002 (+9,5 %) sous l'effet notamment de la montée en charge des dépenses liées à l'APA. Dans le même temps les produits progressent fortement de 7,9 %, soit le même rythme qu'en 2002.

Il en résulte une hausse de l'autofinancement des départements en 2003 après une baisse en 2002. Cet autofinancement vient financer en partie la nette reprise de l'investissement des départements (+5,4 %), la plus forte enregistrée depuis 1999.

Les recettes d'investissement hors emprunts progressent également sur un rythme élevé (+10,2 %). Les départements enregistrent cependant un solde d'investissement avant emprunts en baisse de 9,9 % qui les conduit en 2003 à recourir à une augmentation des emprunts nouveaux (+19,6 %).

### Compte simplifié des départements : montant des principaux agrégats (en millions d'euros) \*

	1999	2000	2001	2002	2003
<b>Fonctionnement</b>					
Produits de fonctionnement	32 087	32 144	32 523	35 108	37 870
Charges de fonctionnement	24 315	23 804	24 313	27 237	29 837
Autofinancement	7 772	8 339	8 210	7 871	8 033
<b>Investissement</b>					
Recettes d'investissement hors emprunt	2 818	2 941	2 926	3 031	3 340
Dépenses d'investissement **	12 373	12 832	13 351	13 414	14 134
Solde de la section d'investissement hors emprunts***	- 1 784	- 1 551	- 2 214	- 2 512	- 2 761
<b>Equilibre financier</b>					
Emprunts nouveaux ****	2 049	1 663	1 953	2 630	3 146
Variation du fonds de roulement	265	112	- 266	118	378

\* Les agrégats des départements suivant la nomenclature M52 sont traduits en optique M51

\*\* y compris remboursements d'emprunts (hors refinancements et opérations de tirages sur lignes de trésorerie)

\*\*\* Capacité d'autofinancement brut + recettes d'investissement hors emprunt - dépenses d'investissement (y compris remboursements d'emprunts)

\*\*\*\* moins refinancements et opérations de tirages sur lignes de trésorerie

### Compte simplifié des départements: évolution des principaux agrégats (en pourcentage)

	1999-1998	2000-1999	2001-2000	2002-2001	2003-2002
<b>Fonctionnement</b>					
Produits de fonctionnement	5,2	0,2	1,2	7,9	7,9
Charges de fonctionnement	3,0	-2,1	2,1	12,0	9,5
Autofinancement	12,8	7,3	-1,5	-4,1	2,1
<b>Investissement</b>					
Recettes d'investissement hors emprunt	0,7	4,4	-0,5	3,6	10,2
Dépenses d'investissement	5,5	3,7	4,0	0,5	5,4

<sup>5</sup> Les départements ayant adopté la nomenclature M52 en 2003 sont le Gard, le Pas-de-Calais, le Haut-Rhin, la Haute-Savoie, la Vienne.

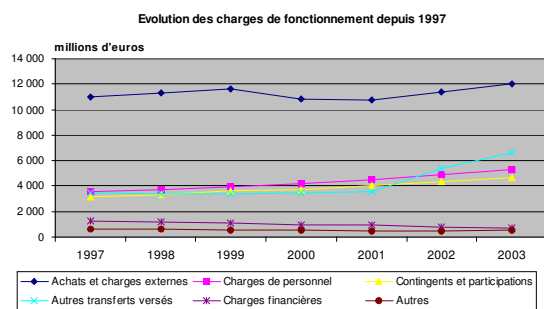
## Section de fonctionnement

### Fonctionnement

en millions d'euros

	2001	2002	02/01 en %	2003	03/02 en %
<b>Charges de fonctionnement (1)</b>	<b>24 313</b>	<b>27 237</b>	<b>+12,0</b>	<b>29 837</b>	<b>+9,5</b>
Achats et charges externes	10 780	11 387	+5,6	12 020	+5,6
Frais de personnel	4 516	4 874	+7,9	5 268	+8,1
Subventions et contingents	7 615	9 700	+27,4	11 308	+16,6
Charges financières	933	810	-13,2	691	-14,6
Autres charges de fonctionnement	469	467	-0,4	550	+17,8
<b>Produits de fonctionnement (2)</b>	<b>32 523</b>	<b>35 108</b>	<b>+7,9</b>	<b>37 870</b>	<b>+7,9</b>
Impôts directs	13 802	14 210	+3,0	15 063	+6,0
Impôts indirects et autres taxes	5 299	5 611	+5,9	6 011	+7,1
Concours de l'Etat	10 755	12 030	+11,9	12 597	+4,7
- DGF	4 712	4 938	+4,8	5 061	+2,5
- Autres dotations	3 472	3 834	+10,4	3 978	+3,8
- Péréquation et compensations fiscales	2 571	3 258	+26,7	3 558	+9,2
Subventions et participations	700	1 424	+103,4	2 157	+51,5
Autres produits de fonctionnement	1 967	1 833	-6,8	2 042	+11,4
<b>Autofinancement (A)=(2) - (1)</b>	<b>8 210</b>	<b>7 871</b>	<b>-4,1</b>	<b>8 033</b>	<b>+2,0</b>

**En 2003 les charges de fonctionnement s'accroissent de 9,5 % tandis que les produits connaissent une progression plus modérée de 7,9 %**



Les **achats et charges externes**<sup>6</sup> poursuivent une progression identique à celle de 2002 (+5,6 %) après deux années de repli en 2000 et 2001. Ces charges représentent le premier poste de dépenses, toutefois leur poids diminue régulièrement puisqu'il représente aujourd'hui

<sup>6</sup> Les achats et charges externes représentent l'ensemble des achats de marchandises et services desquels on a exclu les rémunérations du personnel extérieur.

40 % des charges de fonctionnement contre 48 % en 1997.

L'aide sociale représente 70 % de ces achats et charges externes, soit 8,4 milliards d'euros (contre 7,9 milliards d'euros en 2002). Elle se répartit entre l'aide à l'enfance (3,5 milliards d'euros), l'aide aux handicapés (2,7 milliards d'euros) et l'aide aux personnes âgées (1,8 milliard d'euros) principalement. Le reste des achats et charges externes est notamment destiné aux transports publics (dont transport scolaire) pour 9% et à la voirie départementale pour 6%.

Les deux tiers des achats et charges externes prennent la forme de frais de séjour (hébergement, hospitalisation, scolarité, placement). Cette part est stable depuis plusieurs années.

Les **dépenses de personnel** progressent en 2003 sur un rythme proche de celui de 2002 (+8,1 % en 2003 contre +7,9 % en 2002). Elles représentent près de 18 % des charges de fonctionnement, comme en 2002.

L'évolution s'explique de la façon suivante :

- l'effet en année pleine des revalorisations du point d'indice en 2002 ;
- le glissement vieillesse technicité qui correspond à l'accroissement mécanique

de la masse salariale du fait de l'avancement des agents de la fonction publique ;

- l'augmentation de 0,4 point des cotisations employeur à la caisse de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) ;
- l'augmentation des recrutements dans le domaine des prestations sociales et culturelles<sup>7</sup>.

Depuis 2002, **les subventions et contingents versés** par les départements ont nettement augmenté. Après avoir enregistré un bond de 27,4 % en 2002 ils s'accroissent de 16,6 % en 2003. Cette augmentation est essentiellement due à la montée en charge des dépenses d'APA en 2003. Celles-ci s'élevaient à 1,8 milliard d'euros en 2002 et représentent 3,2 milliards d'euros en 2003. Cette hausse constitue près de 85 % de la hausse des transferts versés. Cette augmentation du dispositif d'APA tient en partie à la hausse du nombre de bénéficiaires qui passent de 650.000 fin 2002 à 790.000 au 31 décembre 2003<sup>8</sup>. Les dépenses d'APA représentent 95 % des dotations et subventions versées aux personnes âgées.

Les allocations et subventions versées dans le domaine de l'aide à l'enfance s'élèvent à 922 millions d'euros en hausse de 4,7 % par rapport à 2002. Les transferts versés par le département pour l'aide sociale aux handicapés représentent 765 millions d'euros, soit une progression de 3 % par rapport à 2002.

Les participations et subventions des départements pour l'insertion des bénéficiaires du RMI s'élèvent à 600 millions d'euros et progressent de 9,8 %.

Les subventions et divers transferts versés aux **Services départementaux d'incendie** et de secours (SDIS) progressent en 2003 (+16,3 %) après une forte hausse en 2002 (+19,4 %).

<sup>7</sup> Selon la note de conjoncture du CNFPT n°8 de novembre 2003, 82 % des départements interrogés déclarent recruter dans un secteur d'activité au moins au cours du deuxième semestre 2003 ou du 1<sup>er</sup> semestre 2004. Sur 10 recrutements envisagés, 48 sont prévus dans les prestations sociales et culturelles (forte demande s'assistants sociaux éducatifs, de médecins, psychologues, puéricultrices...)

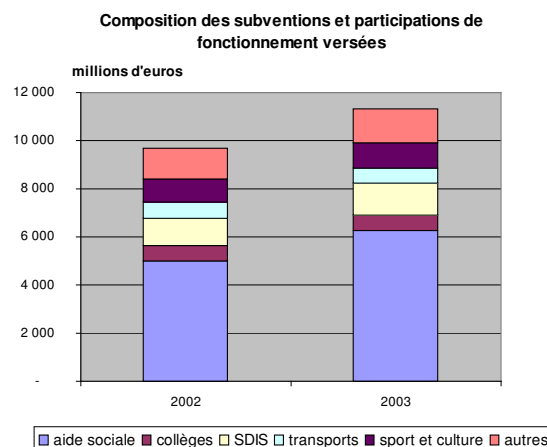
<sup>8</sup> *L'allocation personnalisée d'autonomie au 31 décembre 2003*, Etudes et Résultats, DREES, mars 2004

Cette progression s'inscrit dans le cadre du transfert intégral du financement des SDIS aux départements en 2006 prévu par la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002. Ces dépenses s'élèvent désormais à près de 1,4 milliards d'euros.

Les dotations de fonctionnement destinées aux collèges progressent de 5,6 % en 2003 après avoir enregistré un léger repli en 2002 de 2,5 %.

Les dotations et subventions destinées à la culture sont en nette progression en 2003 (+6,9 %) et atteignent 380 millions d'euros tandis que les dotations versées en matière sportive sont un peu inférieures (223 millions d'euros) mais progressent au même rythme (+6,9 %).

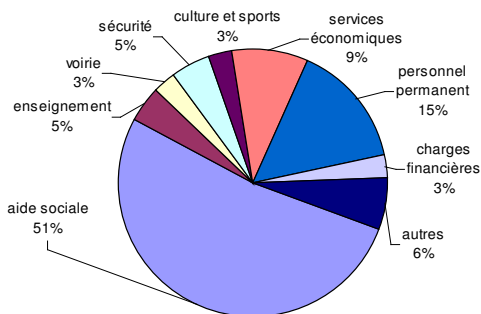
Les subventions des départements en matière de transport ont diminué de 6,3 % en 2003 et s'élèvent à 641 millions d'euros.



Les **charges financières** continuent de baisser pour les départements en 2003. Elles décroissent de 14,6 % après une forte diminution déjà enregistrée en 2002 (-13,2 %). Cette tendance est le résultat d'une gestion fine de la trésorerie dans la plupart des collectivités. La baisse des charges financières bénéficie également du bas niveau atteint par les taux. A titre d'exemple, le taux EURIBOR 3 mois est passé de 3,1 % en décembre 2002 à 2,03 % en décembre 2003.

Les charges financières représentent 2,3 % des charges de fonctionnement des départements en 2003 contre 7,6 % en 1993.

**Les départements consacrent la moitié de leurs dépenses de fonctionnement à l'action sociale**



**La croissance des produits de fonctionnement en 2003 est identique à celle de 2002.**

Les produits de fonctionnement progressent de 7,9 % en 2003 comme en 2002. Cette croissance est essentiellement le résultat de la hausse des subventions et participations reçues.

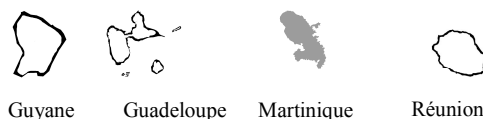
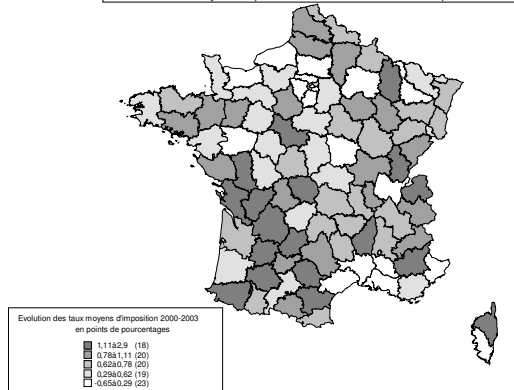
Les départements enregistrent une hausse relativement élevée des produits de la **fiscalité directe locale** (+ 6 % contre +3 % en 2002). Cette évolution permet de financer la hausse des charges de fonctionnement.

Les **produits** de la taxe d'habitation et du foncier bâti sont dynamiques (respectivement +6,9 % et +7,5 %). Le produit de la taxe professionnelle progresse de 4,2 % malgré la suppression de la dernière part salariale de sa base. Le produit de la fiscalité sur le foncier non bâti, qui ne représente que 2,6 % des produits totaux, augmente de 6,4 %.

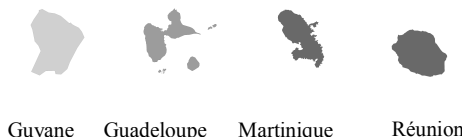
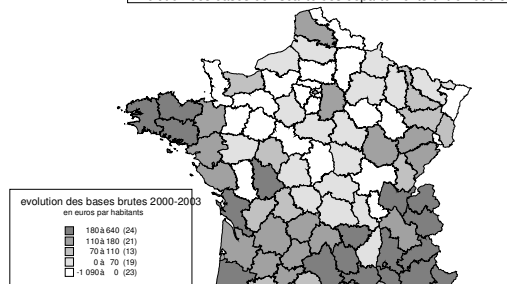
Les **bases** locatives de taxe d'habitation sont dynamiques puisqu'elles progressent de 3,3 % tandis que les bases foncières augmentent de 3,7 %. Seules les bases de taxe professionnelle diminuent (-1,7 %) en raison de la suppression de la part salariale.

Près des trois quarts (74) des départements augmentent leurs **taux** en 2003. Seuls 17 départements n'ont augmenté leurs taux ni en 2002 ni en 2003.

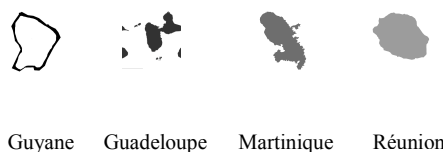
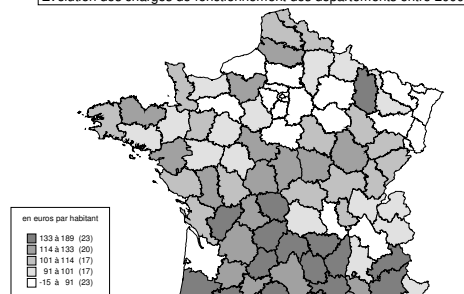
Evolution des taux moyens d'imposition entre 2000 et 2003 dans les départements



Evolution des bases de fiscalité des départements entre 2000 et 2003



Evolution des charges de fonctionnement des départements entre 2000 et 2004



Comme en 2002, l'année 2003 s'avère être dynamique en ce qui concerne les recettes des **taxes et impôts indirects** des départements. En effet, ces produits progressent de 7,1 % (+5,9 % en 2002). Ils sont composés à 85 % des droits de mutation et des droits d'enregistrement qui augmentent de 10,5 % dans un marché immobilier dynamique et s'élèvent à 4,9 milliards d'euros. La taxe additionnelle sur les véhicules à moteur professionnels ne représente plus que 141 millions d'euros (-39 %).

La taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS) augmente de 10,7 % et représente 139 millions d'euros. Les impôts et taxes destinés à l'Outremer sont en hausse de 1,5 % en 2003 et atteignent 146 millions d'euros (taxe sur les carburants, taxe sur les rhums, octroi de mer).

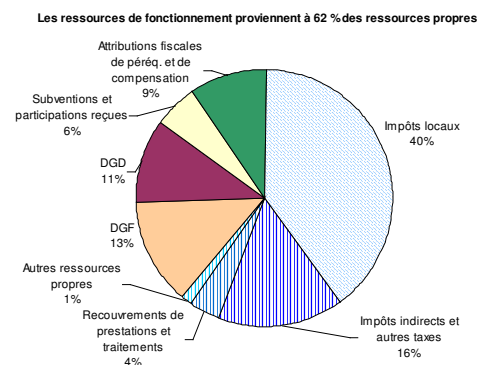
Les **attributions de compensation et de péréquation fiscale** progressent fortement pour la cinquième année consécutive (+10,4 % en 2003). L'évolution moyenne annuelle depuis 5 ans de ces versements est de 34,4 %. L'essentiel de cette progression correspond à la compensation de la suppression progressive de la part salariale de la taxe professionnelle engagée par la loi de finances pour 1999. Cette réforme est entrée dans sa dernière phase en 2003 et a conduit à une compensation de près de 2,5 milliards d'euros pour l'Etat contre 2,2 milliards d'euros en 2002.

Les **transferts reçus** augmentent de 9,8 % en 2003 (+11,5 % en 2002) essentiellement sous l'effet de la hausse des subventions et participations reçues.

La **Dotation globale de fonctionnement** (DGF) augmente de 2,5 % (+4,8 % en 2002). Cette hausse plus faible qu'en 2002 résulte en partie de la faible évolution du PIB en 2002 (+1,2 %) sur laquelle est indexée cette dotation.

La **Dotation générale de décentralisation** (DGD) progresse de 3,8 % (+10,4 % en 2002) et s'élève à près de 4 milliards d'euros. La suppression de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur pour les particuliers en 2001 représente en 2003 une compensation de 2,2 milliards d'euros incluse dans la DGD.

Les subventions et participations progressent de 51,5 % en 2003 après avoir déjà enregistré en 2002 une forte augmentation (+103,3 %). Depuis 2002, cette évolution s'explique par les versements effectués par le Fonds de financement de l'APA (FFAPA) qui viennent compenser en partie les dépenses engagées par les départements dans le déploiement de ce dispositif. Ces participations se sont considérablement accrues en 2003 avec la montée en charge du dispositif, elles passent de près de 0,8 milliard en 2002 à près de 1,3 milliard en 2003. Ces versements sont alimentés par une partie de la contribution sociale généralisée (CSG) et par une participation des caisses de sécurité sociale. Les participations versées par les communes diminuent de 3,4 % et représentent près de 272 millions d'euros.

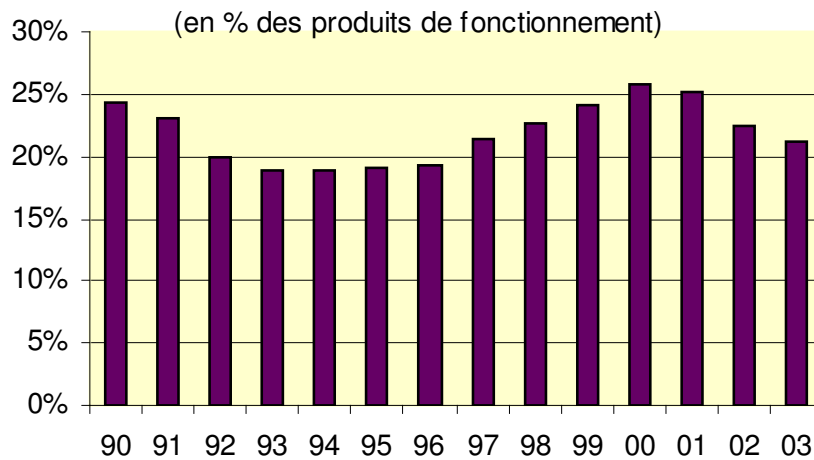


## L'autofinancement progresse pour la première fois depuis 2000

Après avoir enregistré une baisse en 2001 (-1,5 %) puis en 2002 (-4,1 %), les départements renouent en 2003 avec une hausse de l'autofinancement. Les départements dégagent un autofinancement égal à 8 milliards d'euros, ce qui représente 21 % des produits de

fonctionnement, soit un niveau stable par rapport à l'exercice antérieur (22 % des produits de fonctionnement en 2002). Même si l'autofinancement reste inférieur au niveau enregistré entre 1999 et 2001, il reste cependant dans la moyenne des dix dernières années.

### L'autofinancement représente moins du quart des produits de fonctionnement



## Section d'investissement

### Investissement

en millions d'euros

	2001	2002	02/01 en %	2003	03/02 en %
<b>Emplois d'investissement (hors dette)</b>	<b>10 639</b>	<b>10 837</b>	<b>1,9</b>	<b>11 445</b>	<b>5,6</b>
Dépenses d'équipement	6 037	6 243	3,4	6 583	5,4
Subventions d'équipement versées	3 895	3 793	-2,6	3 992	5,3
Autres dépenses	707	801	13,3	870	8,6
<b>Ressources d'investissement (hors emprunts)</b>	<b>2 926</b>	<b>3 031</b>	<b>3,6</b>	<b>3 340</b>	<b>10,2</b>
FCTVA	780	784	0,5	870	10,9
Autres dotations et subventions	1 433	1 399	-2,4	1 458	4,3
Autres recettes (a)	713	848	19,0	1 012	19,3
Remboursements d'emprunts*	2 712	2 577	-5,0	2 690	4,4
Emprunts*	1 953	2 630	34,6	3 146	19,6

(a) Produits de cessions, recettes sur travaux pour tiers...

\* hors refinancements et opérations de gestion de la dette

### En 2003, les départements accroissent nettement leurs dépenses d'équipement (+5,4 %) et leurs subventions d'investissement (+5,3 %)

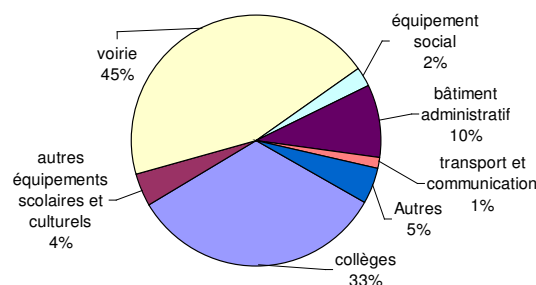
Les **dépenses d'équipement** s'élèvent à 6,6 milliards d'euros en 2003, soit une hausse de 5,4 % par rapport à l'exercice précédent.

L'évolution de l'équipement départemental en 2003 est d'abord caractérisé par une stagnation des dépenses de **voirie** (-0,1 %). Ce poste de dépenses s'élève à 3,1 milliards d'euros et représente 48 % des dépenses d'investissement direct en 2003 contre 50 % en 2002. Une certaine tension sur les prix dans le secteur des travaux publics s'est fait sentir en 2003 (l'indice TP01 a augmenté de +3,8 % en 2003 contre +2,9 % en 2002<sup>9</sup>) qui n'a pas encouragé une reprise des dépenses de voirie.

Le second poste de dépenses est l'**équipement scolaire et culturel**. Les dépenses consacrées aux collèges atteignent 2,3 milliards d'euros en 2003 contre 1,8 milliard d'euros en 2002 (+5,1 %). Les retards pris dans la réalisation des travaux et l'entrée dans la dernière année du cycle électoral pour un tiers des départements ont conduit à l'accélération de

ces dépenses. Les autres équipements scolaires et culturels (hors collèges) progressent aussi de 20 % et atteignent 280 millions d'euros. Au total l'équipement scolaire et culturel concerne 33 % de l'équipement départemental.

La part de la voirie dans les dépenses d'équipement a baissé au profit des collèges en 2003

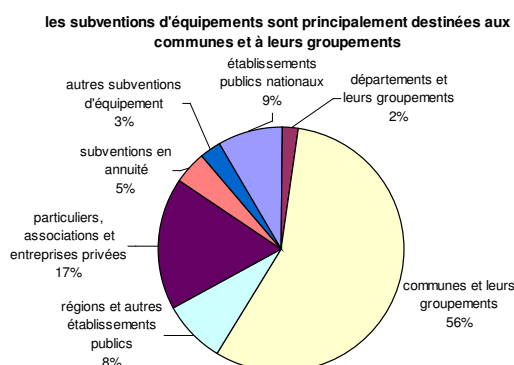


L'**équipement social** a fortement augmenté (+38 % en 2003) mais ne représente que 3 % des dépenses d'équipement des départements (près de 120 millions d'euros). Les dépenses d'équipement liées à la **sécurité** et aux **infrastructures administratives** ont fortement progressé en 2003 (+26 %) et représentent 10 % de l'investissement direct départemental.

Les **subventions d'équipement versées** par les départements progressent en 2003 (+5,3 %) après avoir observé un léger repli en 2002 (-2,6 %) en raison du repli de l'activité

<sup>9</sup> Source :DAEI, ministère de l'équipement

communale durant cet exercice (l'investissement direct communal diminuait de 6,8 %).



En 2003, l'investissement des communes repart à la hausse, avec une hausse de +6,7 %, ce qui conduit les départements à augmenter les subventions versées aux communes et aux groupements. Celles-ci constituent 56 % des subventions d'équipement versées par les départements soit près de 2,2 milliards d'euros. Les subventions d'équipement des départements sont versées à des tiers privés pour 17 % d'entre elles et s'élèvent à près de 691 millions d'euros, en hausse de 12,8 %. Les subventions d'équipement versées à des organismes de l'état ou des établissements publics nationaux progressent de 3,4 % et représentent 9 % du total des subventions versées.

En 2003, près de 25 % des subventions d'équipement sont destinées aux réseaux et infrastructures, tandis que 22 % des subventions sont consacrées à l'aménagement du territoire et à l'environnement.

Les remboursements d'emprunts des départements progressent nettement en 2003 (+10,1 %) après deux années de stagnation (-0,1 % en 2001 et -0,8 % en 2002).

Mais ce niveau est fortement corrélé aux mouvements liés à la gestion active de la dette et de la trésorerie (CLTR<sup>10</sup>). Sans ces opérations, ces remboursements d'emprunts représentent 2,7 milliards d'euros contre 2,6 milliards d'euros en 2002 et la hausse s'établit à 4,4 %.

Le recours à ce type d'instrument continue de progresser. Après une très forte hausse en 2001 (+25 %) et une hausse plus modérée en 2002 (+6,5 %) l'année 2003 se caractérise par un recours important à ces instruments avec une hausse de 19 %.

## La hausse de l'autofinancement et des autres recettes d'investissement hors emprunts ne couvre pas la hausse des dépenses d'équipement.

Le financement de l'investissement des départements provient de trois sources principales, les transferts de l'Etat, les emprunts et l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

Les recettes totales d'investissement (y compris autofinancement et emprunts) progressent de 8,6 %.

Les recettes nettes d'investissement hors emprunts et autofinancement ont progressé de 10,2 % après avoir baissé en 2002 de 2,1 %.

Depuis 2000, la part de l'autofinancement dans les recettes totales d'investissement diminue. Elle est passée de 51 % à 43 % des recettes totales d'investissement. En 2000, l'autofinancement couvrait 59 % des dépenses d'investissement, il n'en couvre plus que 50 %. En volume, l'autofinancement progresse néanmoins de 2 % entre 2002 et 2003.

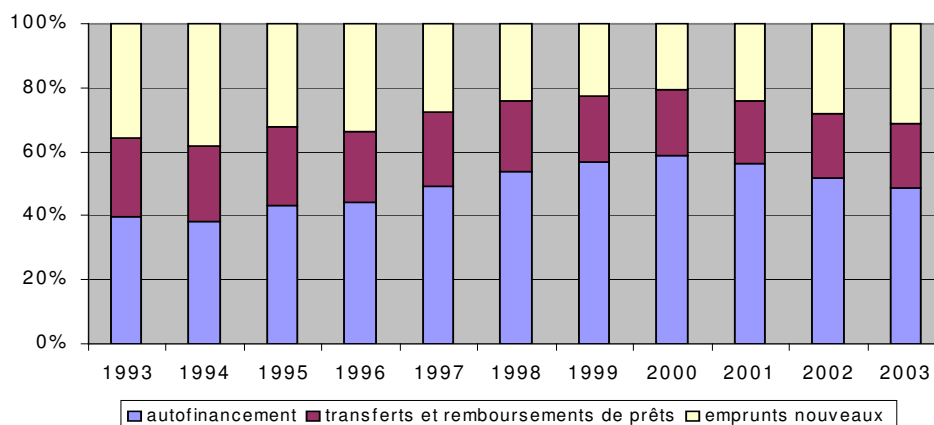
Les transferts de l'Etat progressent de 8,4 % en 2003 (+1,3 % en 2002) sous l'effet essentiellement de la hausse du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA).

L'évolution du FCTVA suit mécaniquement l'évolution des dépenses d'équipement effectuées par les départements deux ans auparavant. La hausse de 10,8 % des dépenses d'investissement direct en 2001 conduit les recettes du FCTVA à progresser de 10,9 % en 2003. Le FCTVA représente plus de 50 % des dotations et transferts de l'Etat aux départements en matière d'équipement.

<sup>10</sup> Crédit à long terme renouvelable



**La part des emprunts dans les recettes d'investissement s'accroît depuis 2001**



La **Dotation globale d'équipement** (DGE) enregistre une nette diminution en 2003 (-6,5 %).

En 2003, la **Dotation départementale d'équipement des collèges** (DDEC) progresse de 3,9 %, contre +1,6 % en 2002, et s'élève à 275 millions d'euros. Après une année de ralentissement des dépenses d'équipement des collèges, les départements ont accéléré la réalisation des programmes en 2003 ce qui conduit à cette hausse des transferts d'Etat.

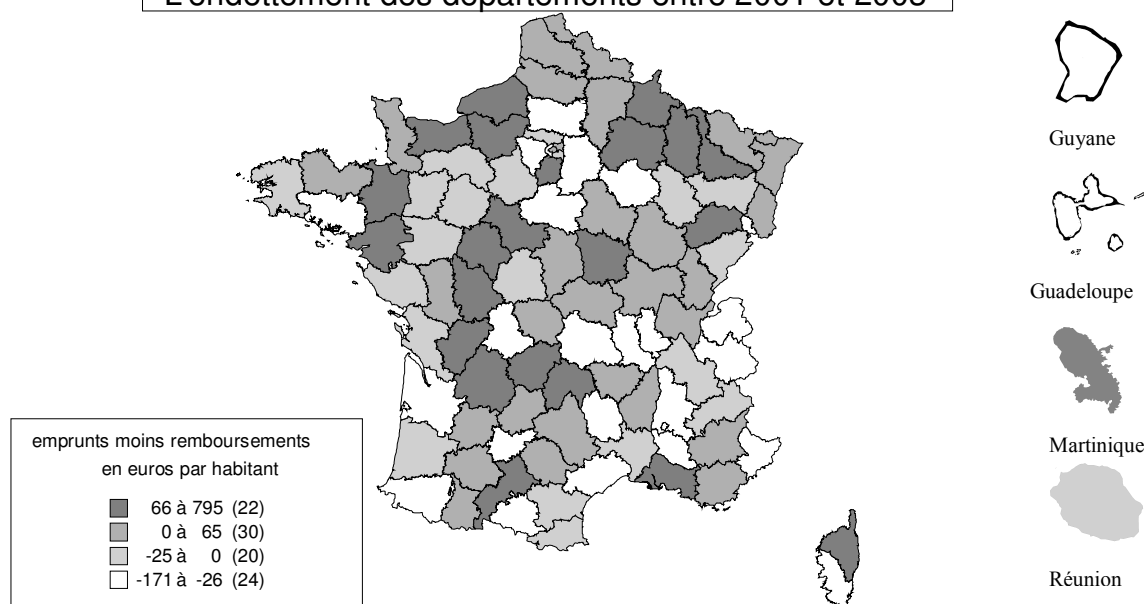
Les **subventions et participations** d'équipement reçues progressent de nouveau en 2003 (+2,8 %) après une année de baisse résultant du ralentissement des investissements des départements. En 2003, la reprise des équipements départementaux explique cette hausse. Les subventions reçues proviennent en premier lieu des régions, avec près d'un quart des participations, et de l'Etat avec près de 20 % des montants alloués.

Les **emprunts et dettes assimilées** sont en nette progression pour la troisième année consécutive (+19,4 % en 2003, +22,1 % en 2002 et +20,4 % en 2001). Les deux années précédentes, cette hausse avait compensé une baisse de l'autofinancement dans le financement des dépenses d'investissement. En 2003, la reprise modérée de la capacité d'autofinancement (+2 %) n'est pas apparue suffisante au regard de la reprise des dépenses d'équipements (+5,4 %) et des subventions d'investissements (+5,3 %). Les emprunts et dettes assimilées représentent 28 % des

recettes totales d'investissement (y compris l'autofinancement) contre 18 % seulement en 2000. Alors que les années 90 avaient permis aux départements de se désendetter massivement, ceux-ci ont renoué avec un accroissement de l'endettement en 2002 et confirment cette tendance en 2003. Ainsi, le montant d'emprunts nouveaux est supérieur de 456 millions d'euros aux remboursements (il était supérieur de 53 millions d'euros seulement en 2002).

Les instruments de gestion de la dette ayant progressé de 19,1 %, les emprunts hors ce type d'opérations progressent de 19,6 %.

## L'endettement des départements entre 2001 et 2003



### **La reprise des dépenses d'équipement est plus forte que celle de l'autofinancement et conduit à un recours croissant à l'emprunt.**

Les années 90 avaient permis aux départements de se désendetter massivement et de diminuer leurs besoins de capitaux (emprunts et prélèvement sur fonds de roulement).

Depuis 2001, la forte hausse des dépenses d'équipement et la baisse de la capacité d'autofinancement se sont traduit par une baisse du solde d'investissement avant emprunts, c'est à dire une hausse du besoin de capitaux.

En 2002, la forte hausse des charges de fonctionnement, liée essentiellement à la création de l'APA, avait conduit à une baisse de l'autofinancement (-4,1 %). Le ralentissement des dépenses d'investissement conduisait néanmoins des départements à

renouer avec une situation d'endettement (le recours à l'emprunt étant supérieur aux montants des remboursements).

En 2003, le solde de la section d'investissement avant emprunts<sup>11</sup> se creuse à nouveau. Il passe d'un besoin en capitaux de 2,5 milliards d'euros à un besoin de près de 2,8 milliards d'euros. Ce besoin est couvert par un recours croissant à l'emprunt (hors CLTR), qui passe de 2,6 milliards d'euros en 2002 à 3,1 milliards d'euros en 2003. Ce montant excédant le besoin de capitaux, il permet aux départements d'abonder leur fonds de roulement d'un montant de 384 millions d'euros contre 118 millions d'euros en 2002. Les départements sont en 2003, comme en 2002, en situation d'endettement croissant.

<sup>11</sup> hors CLTR

# Analyse patrimoniale

## Trésorerie et sécurité financière

En milliards d'euros

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Créances à court terme (A) (1)	3,6	3,2	3,5	3,6	2,8	2,2	2,4	2,2
Dettes à court terme (B)	2,7	2,7	3,0	3,4	3,4	3,1	3,3	3,0
<b>Besoin en fonds de roulement (C= A- B)</b>	<b>0,9</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,2</b>	<b>-0,6</b>	<b>-0,9</b>	<b>-0,9</b>	<b>-0,8</b>
Trésorerie (D)	1,1	1,7	1,8	2,3	3,1	3,1	3,3	3,6
<b>Fonds de roulement (C+D)</b>	<b>2,0</b>	<b>2,2</b>	<b>2,2</b>	<b>2,5</b>	<b>2,6</b>	<b>2,3</b>	<b>2,4</b>	<b>2,8</b>
Dépenses budgétaires réelles de l'année	34,8	35,5	36,3	37,7	37,9	39,2	42,3	46,0
Coefficient de fonds de roulement (2)	20 jours	22 jours	22 jours	24 jours	26 jours	21 jours	21 jours	22 jours

(1) La M2 a rajouté des comptes de stock, les intérêts non échus et versements effectués sur titres non libérés

(2) Fonds de roulement exprimé en jours de dépenses budgétaires réelles

## 2003 confirme le recours accru à un financement externe

Entre 1996 et 2001, les départements se sont désendettés régulièrement. Pour la première fois en 2002, les départements ont renoué avec une situation d'endettement, le montant d'emprunts nouveaux étant supérieur au montant des remboursements.

La progression de la dette à moyen et long terme est plus importante en 2003. Cette dernière progresse de 456 millions d'euros en 2003 contre 53 millions d'euros en 2002. Il s'agit d'une hausse de 2,9 % de l'encours de dette à moyen et long terme des départements qui s'élève à 17,1 milliards d'euros

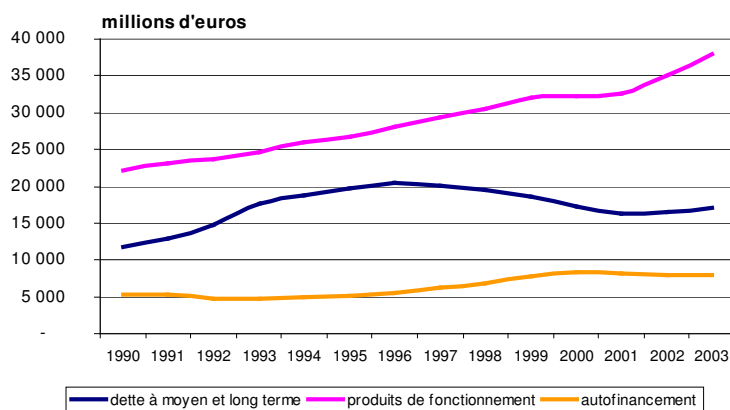
Le taux d'endettement, qui correspond au rapport entre l'encours de dette à moyen et long terme et les produits de fonctionnement était passé sous la barre des 50 % en 2002 (47,2 %), il atteint 45,1 % en 2003.

La dette sans réception de fonds passe de 401 millions d'euros en 2002 à 301 millions d'euros en 2003.

La capacité de désendettement, qui correspond au nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour rembourser l'encours de dette à moyen et long terme grâce à l'autofinancement, était encore de 3,8 ans en 1996. En 2003, cette capacité de désendettement s'est stabilisée autour de 2 ans depuis 2000.

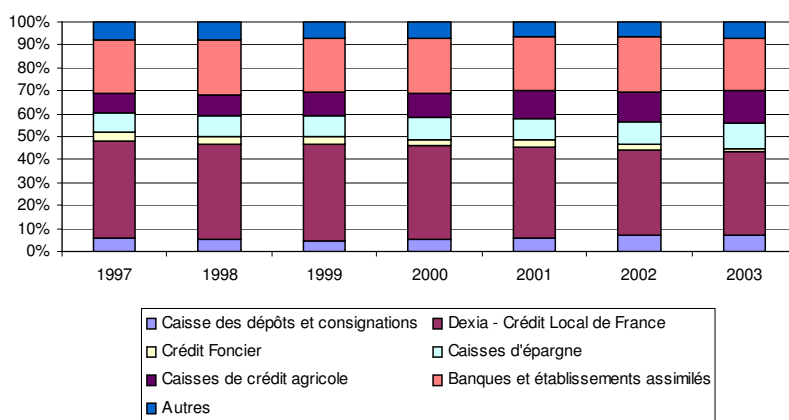
L'origine du financement externe des départements reste très concentré. Pour les départements appliquant la M51<sup>12</sup>, 37 % des emprunts ont été souscrits auprès de Dexia-Crédit Local de France (38 % en 2002), 13 % auprès du Crédit agricole et 10 % auprès des Caisses d'épargne (comme en 2002).

La baisse du taux d'endettement est conjuguée avec une stabilisation de la capacité de désendettement



<sup>12</sup> La nomenclature M52 ne détaille pas la provenance de l'emprunt

**Le financement externe des départements reste concentré dans le secteur bancaire**



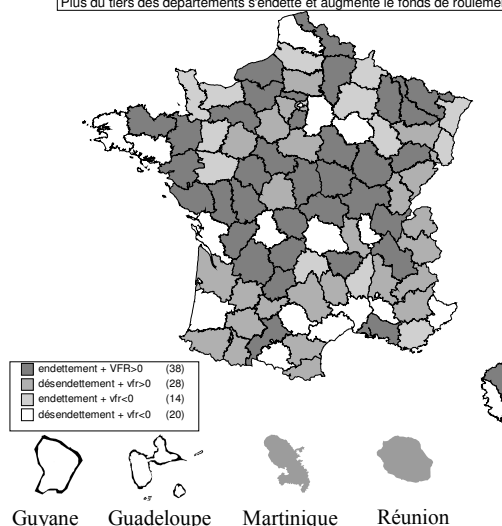
**La hausse de l'encours de dette reste modérée et la santé financière des départements reste bonne**

La forte croissance des charges avait conduit à une baisse de l'autofinancement en 2001 et 2002. L'autofinancement s'est stabilisé en 2003 et s'il reste inférieur au niveau de 2000 (en 2003, il représente 43 % des recettes totales d'investissement contre 59 % en 2000), il reste dans la moyenne enregistrée dans les années 90.

La hausse des investissements départementaux nécessite toutefois un recours important à l'emprunt depuis 2001 conduisant à une augmentation modérée de l'encours de dette en 2002 et 2003 (+2,3 % et +2,9 % si on considère la dette à moyen et long terme).

Les départements n'ont pas puisé dans leur fonds de roulement pour financer les investissements. Depuis 2002, les départements ont augmenté leurs ressources financières, de 118 millions d'euros en 2002 et de 384 millions d'euros en 2003.

Plus du tiers des départements s'endette et augmente le fonds de roulement en 2003

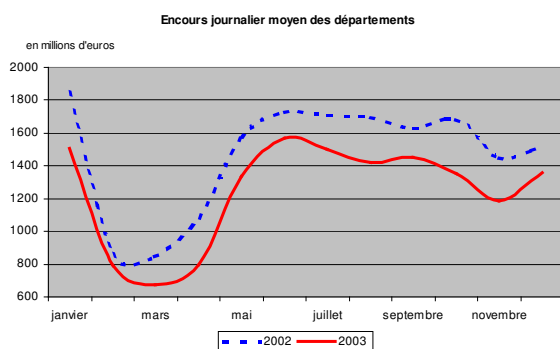


En 2003, 52 départements se sont endettés dont 38 ont aussi abondé leur fonds de roulement. Sur les 48 qui se désendettent (ils étaient 51 en 2002) 28 augmentent aussi leur fonds de roulement. Seuls 14 départements s'endettent tout en prélevant sur le fonds de roulement.

Les départements enregistrent depuis 2000 une ressource en fonds de roulement<sup>13</sup> qui s'élève à 0,8 milliards d'euros contre 0,9 milliards d'euros en 2002. Cette légère diminution est liée à la baisse plus rapide des dettes à court terme (elles passent de 3,3 milliards d'euros en 2002 à 3,0 milliards d'euros en 2003) que celle des créances à court terme (elles passent de 2,4 milliards d'euros en 2002 à 2,2 milliards

<sup>13</sup> Les dettes à court terme sont supérieures aux créances à court terme

d'euros en 2003). La croissance du fonds de roulement qui atteint 2,8 milliards d'euros en 2003 (contre 2,4 milliards d'euros en 2002) conduit malgré le léger repli de la ressource en fonds de roulement, à une augmentation de la trésorerie au 31 décembre qui passe de 3,3 milliards d'euros à 3,6 milliards d'euros. Cette hausse s'explique essentiellement par le recours croissant des départements à des instruments de gestion de dette, dont la mobilisation en fin d'année, afin d'équilibrer la section d'investissement, vient gonfler l'encours de trésorerie. Il s'agit toutefois de nuancer ce montant qui ne représente que le solde du compte des départements au Trésor en fin d'année. La trésorerie évolue différemment si on étudie les soldes moyens quotidiens de trésorerie tout au long de l'année 2003.



En 2003, le solde journalier moyen annuel du compte au Trésor des départements enregistre une baisse de 15 % et se situe à 1,2 milliards d'euros contre 1,5 milliard pour l'exercice précédent.

L'amplitude des encours moyens reste stable entre 2002 et 2003, il y a donc une certaine régularité dans le rythme d'utilisation de la trésorerie d'un exercice à l'autre.

La montée en charge des dépenses d'APA et la reprise des dépenses d'investissement expliquent en majeure partie la diminution de l'encours de trésorerie en 2003.

L'encours moyen de trésorerie des départements représente 6,3 % de la trésorerie moyenne de l'ensemble du secteur public local. Il permet aux départements de couvrir dix jours de dépenses budgétaires réelles.

### Équilibre financier global

(En millions d'euros)

#### FONCTIONNEMENT

<b>Charges</b>	<b>29 837</b>
Achats, charges externes	12 020
Personnel	5 268
Subventions et contingents	11 308
Charges financières	691
Autres charges	550

<b>Produits</b>	<b>37 870</b>
Impôts directs	15 063
Impôts indirects	6 011
Péréquation et compensations fiscales	3 597
Transferts reçus	12 661
Autres produits	538

**Autofinancement 8 033**

#### INVESTISSEMENT

<b>Dépenses hors dettes</b>	<b>11 445</b>
-----------------------------	---------------

<b>Autofinancement 8 033</b>
<b>Recettes hors emprunts 3 340</b>

**Augmentation du FDR 384**

**Endettement 456**

## **Tableaux de synthèse**

# STATISTIQUES DEPARTEMENTALES DE FONCTIONNEMENT

(en euros par habitant)

<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>						
	charges de fonctionnement		achats et charges externes		charges de personnel	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003
TOTAL	453	496	189	200	81	88
moyenne	476	522	192	203	88	94
minimum	290	348	128	139	39	42
maximum	801	932	301	322	316	323
1er quartile	419	457	166	177	66	72
3ème quartile	515	577	209	227	99	107
Médiane	457	504	191	203	79	86
Ecart type	89	98	35	38	39	40

	remboursements impôts et taxes		participations et transferts		intérêt des emprunts	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003
TOTAL	1	1	161	188	12	11
moyenne	2	2	172	201	14	13
minimum	0	0	103	114	0	0
maximum	31	31	359	409	42	35
1er quartile	0	0	143	166	7	6
3ème quartile	2	2	199	231	20	18
Médiane	1	1	161	191	12	11
Ecart type	4	3	45	52	10	8

<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>						
	produits de fonctionnement		DGF		DGD	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003
TOTAL	583	629	82	84	64	66
moyenne	610	665	95	98	74	78
minimum	418	434	11	11	0	0
maximum	1 024	1 088	282	294	329	347
1er quartile	543	594	76	78	50	53
3ème quartile	671	730	104	107	88	90
Médiane	588	640	91	92	66	69
Ecart type	99	111	34	36	49	53

	impôts directs		impôts indirects		attributions fiscales	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003
TOTAL	236	250	94	100	54	60
moyenne	240	258	86	91	60	65
minimum	43	44	42	15	0	1
maximum	420	382	316	314	208	213
1er quartile	213	229	59	61	50	54
3ème quartile	271	294	99	108	68	72
Médiane	235	257	74	75	57	62
Ecart type	54	55	44	46	24	26

# STATISTIQUES DEPARTEMENTALES D'INVESTISSEMENT

( en euros par habitant)

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>						
	<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Dépenses directes</b>		<b>subventions d'équipement</b>	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003
TOTAL	251	268	104	109	63	66
moyenne	274	289	116	121	70	73
minimum	52	54	40	42	6	8
maximum	555	607	224	221	163	142
1er quartile	222	231	90	91	53	58
3ème quartile	315	324	132	143	84	88
Médiane	263	276	111	115	67	71
Ecart type	76	83	36	38	26	26
	<b>Remboursement d'emprunt</b>		<b>immobilisations financières</b>			
	2002	2003	2002	2003		
TOTAL	70	78	10	13		
moyenne	74	80	10	11		
minimum	0	0	0	0		
maximum	258	266	92	99		
1er quartile	45	45	1	2		
3ème quartile	94	117	12	10		
Médiane	68	71	3	5		
Ecart type	46	53	16	16		

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>						
	<b>recettes réelles d'investissement</b>		<b>Dotations et fonds divers</b>		<b>subventions d'équipement</b>	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003
TOTAL	122	141	25	27	12	12
moyenne	141	153	32	34	15	16
minimum	12	10	3	4	1	-55
maximum	370	392	172	122	67	95
1er quartile	97	103	22	23	6	6
3ème quartile	194	200	35	40	19	19
Médiane	130	144	28	29	10	13
Ecart type	69	73	20	17	12	17
	<b>emprunts et dettes assimilées</b>		<b>autofinancement</b>			
	2002	2003	2002	2003		
TOTAL	71	85	131	133		
moyenne	79	88	134	143		
minimum	0	0	35	24		
maximum	232	297	238	237		
1er quartile	40	49	108	111		
3ème quartile	113	119	160	168		
Médiane	78	83	129	144		
Ecart type	54	60	37	39		



## Les comptes des départements entre 1998 et 2003

(en millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT (CHARGES)</b>					
Achats et charges externes	11 602	10 839	10 780	11 386	12 020
Charges de personnel	3 983	4 217	4 516	4 874	5 268
Impôts et taxes, reversements et restitutions	187	184	93	89	85
Transferts versés	7 083	7 202	7 615	9 700	11 308
<i>Contingents et participations</i>	3 658	3 708	4 022	4 358	4 680
<i>Autres transferts versés</i>	3 425	3 493	3 593	5 341	6 627
Charges financières	1 071	960	933	810	691
Charges exceptionnelles	393	405	377	381	466
Charges à déduire	-4	-2	-1	-3	-2
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>24 315</b>	<b>23 804</b>	<b>24 313</b>	<b>27 237</b>	<b>29 837</b>
<b>AUTOFINANCEMENT BRUT</b>	<b>7 772</b>	<b>8 339</b>	<b>8 211</b>	<b>7 871</b>	<b>8 033</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT (DEPENSES)</b>					
Immobilisations incorporelles	49	47	56	56	62
Immobilisations corporelles	676	690	796	815	891
Immobilisations en cours	4 435	4 711	5 186	5 371	5 629
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT DIRECT</b>	<b>5 160</b>	<b>5 448</b>	<b>6 037</b>	<b>6 243</b>	<b>6 583</b>
Subventions d'équipement versées	3 404	3 575	3 895	3 793	3 992
Remboursements sur subventions et participations	33	40	19	29	33
Divers	126	144	125	164	177
<b>DEPENSES DEFINITIVES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 723</b>	<b>9 206</b>	<b>10 076</b>	<b>10 229</b>	<b>10 785</b>
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	4 037	4 278	4 274	4 240	4 670
Immobilisations financières	623	603	563	609	660
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>13 383</b>	<b>14 087</b>	<b>14 913</b>	<b>15 077</b>	<b>16 115</b>
<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>265</b>	<b>112</b>	<b>-266</b>	<b>118</b>	<b>384</b>

## Evolution des comptes des départements de 1998 à 2003

(en pourcentage)

	1999/1998	2000/1999	2001/2000	2002/2001	2003/2002
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT (CHARGES)</b>					
Achats et charges externes	2,8	-6,6	-0,5	5,6	5,6
Charges de personnel	6,7	5,9	7,1	7,9	8,1
Impôts et taxes, reversements et restitutions	-10,0	-1,6	-49,3	-4,9	-4,5
Transferts versés	4,4	1,7	5,7	27,4	16,6
<i>Contingents et participations</i>	9,0	1,4	8,5	8,4	7,4
<i>Autres transferts versés</i>	-0,1	2,0	2,9	48,6	24,1
Charges financières	-9,4	-10,3	-2,9	-13,2	-14,6
Charges exceptionnelles	-8,3	2,9	-6,8	1,0	22,4
Charges à déduire	-5,0	-56,4	-25,5	89,5	-34,4
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3,0</b>	<b>-2,1</b>	<b>2,1</b>	<b>12,0</b>	<b>9,5</b>
<b>AUTOFINANCEMENT BRUT</b>	<b>12,8</b>	<b>7,3</b>	<b>-1,5</b>	<b>-4,1</b>	<b>2,0</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT (DEPENSES)</b>					
Immobilisations incorporelles	56,7	-3,6	17,9	0,3	10,9
Immobilisations corporelles	8,7	2,0	15,3	2,5	9,3
Immobilisations en cours	1,5	6,2	10,1	3,6	4,8
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT DIRECT</b>	<b>2,7</b>	<b>5,6</b>	<b>10,8</b>	<b>3,4</b>	<b>5,4</b>
Subventions d'équipement versées	17,1	5,0	9,0	-2,6	5,3
Remboursements sur subventions et participations	27,6	22,2	-52,1	52,1	11,5
Divers	25,0	14,1	-13,0	31,1	8,3
<b>DEPENSES DEFINITIVES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8,3</b>	<b>5,5</b>	<b>9,5</b>	<b>1,5</b>	<b>5,4</b>
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,5	6,0	-0,1	-0,8	10,1
Immobilisations financières	2,1	-3,3	-6,6	8,1	8,4
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5,5</b>	<b>5,3</b>	<b>5,9</b>	<b>1,1</b>	<b>6,9</b>

# Les comptes des départements entre 1998 et 2003

(en millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT (PRODUITS)</b>					
Ventes, prestations et autres produits	81	81	102	89	95
Transferts reçus	9 297	8 738	10 346	11 532	12 661
<i>Dotations de l'Etat hors DGD</i>	2 653	4 377	4 712	4 938	5 061
<i>Dotation générale de décentralisation</i>	2 364	1 885	3 472	3 834	3 978
<i>Subventions et participations reçues</i>	2 751	1 021	700	1 424	2 157
<i>Recouvrements de prestations et traitements</i>	1 529	1 456	1 462	1 336	1 465
Impôts et taxes	22 307	22 921	21 672	23 078	24 671
<i>Impôts locaux</i>	13 655	13 846	13 802	14 210	15 063
<i>Attributions fiscales de péréq. et de compensation</i>	1 763	2 131	2 571	3 258	3 597
<i>Impôts indirects et autres taxes</i>	6 888	6 944	5 299	5 611	6 011
Autres produits courants non financiers	282	273	262	280	287
Produits courants financiers	64	67	75	58	66
Produits exceptionnels	56	63	65	71	90
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>32 087</b>	<b>32 144</b>	<b>32 523</b>	<b>35 108</b>	<b>37 870</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT (RECETTES)</b>					
Dotations et fonds divers	1 330	1 427	1 469	1 488	1 614
<i>Fonds de compensation pour la TVA</i>	694	758	780	784	870
<i>Dotation globale d'équipement</i>	383	418	417	427	399
<i>Dotation départementale d'équipement des collègues</i>	245	243	261	265	275
Subventions et participations d'équipement reçues	711	669	744	694	714
Aliénation d'immobilisations autres que financières	86	120	78	98	176
Recettes diverses	126	129	132	91	78
<b>RECETTES DEFINITIVES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 253</b>	<b>2 346</b>	<b>2 422</b>	<b>2 372</b>	<b>2 582</b>
Emprunts et dettes assimilées	3 059	2 918	3 515	4 293	5 126
Remboursements de prêts et avances	565	596	504	659	758
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 877</b>	<b>5 860</b>	<b>6 441</b>	<b>7 324</b>	<b>8 466</b>
<b>Autofinancement brut</b>	<b>7 772</b>	<b>8 339</b>	<b>8 211</b>	<b>7 871</b>	<b>8 033</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>13 649</b>	<b>14 199</b>	<b>14 652</b>	<b>15 195</b>	<b>16 498</b>

# Les comptes des départements entre 1998 et 2003

(en millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT (PRODUITS)</b>					
Ventes, prestations et autres produits	81	81	102	89	95
Transferts reçus	9 297	8 738	10 346	11 532	12 661
<i>Dotations de l'Etat hors DGD</i>	2 653	4 377	4 712	4 938	5 061
<i>Dotation générale de décentralisation</i>	2 364	1 885	3 472	3 834	3 978
<i>Subventions et participations reçues</i>	2 751	1 021	700	1 424	2 157
<i>Recouvrements de prestations et traitements</i>	1 529	1 456	1 462	1 336	1 465
Impôts et taxes	22 307	22 921	21 672	23 078	24 671
<i>Impôts locaux</i>	13 655	13 846	13 802	14 210	15 063
<i>Attributions fiscales de péréq. et de compensation</i>	1 763	2 131	2 571	3 258	3 597
<i>Impôts indirects et autres taxes</i>	6 888	6 944	5 299	5 611	6 011
Autres produits courants non financiers	282	273	262	280	287
Produits courants financiers	64	67	75	58	66
Produits exceptionnels	56	63	65	71	90
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>32 087</b>	<b>32 144</b>	<b>32 523</b>	<b>35 108</b>	<b>37 870</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT (RECETTES)</b>					
Dotations et fonds divers	1 330	1 427	1 469	1 488	1 614
<i>Fonds de compensation pour la TVA</i>	694	758	780	784	870
<i>Dotation globale d'équipement</i>	383	418	417	427	399
<i>Dotation départementale d'équipement des collègues</i>	245	243	261	265	275
Subventions et participations d'équipement reçues	711	669	744	694	714
Aliénation d'immobilisations autres que financières	86	120	78	98	176
Recettes diverses	126	129	132	91	78
<b>RECETTES DEFINITIVES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 253</b>	<b>2 346</b>	<b>2 422</b>	<b>2 372</b>	<b>2 582</b>
Emprunts et dettes assimilées	3 059	2 918	3 515	4 293	5 126
Remboursements de prêts et avances	565	596	504	659	758
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 877</b>	<b>5 860</b>	<b>6 441</b>	<b>7 324</b>	<b>8 466</b>
<b>Autofinancement brut</b>	<b>7 772</b>	<b>8 339</b>	<b>8 211</b>	<b>7 871</b>	<b>8 033</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>13 649</b>	<b>14 199</b>	<b>14 652</b>	<b>15 195</b>	<b>16 498</b>

## Evolution des comptes des départements de 1998 à 2003

(en pourcentage)

	1999/1998	2000/1999	2001/2000	2002/2001	2003/2002
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT (PRODUITS)</b>					
Ventes, prestations et autres produits	-0,1	0,9	25,6	-13,2	7,4
Transferts reçus	5,1	-6,0	18,4	11,5	9,8
<i>Dotations de l'Etat hors DGD</i>	3,1	65,0	7,7	4,8	2,5
<i>Dotation générale de décentralisation</i>	21,9	-20,3	84,2	10,4	3,8
<i>Subventions et participations reçues</i>	-2,1	-62,9	-31,4	103,3	51,5
<i>Recouvrements de prestations et traitements</i>	0,5	-4,8	0,4	-8,7	9,7
Impôts et taxes	5,4	2,8	-5,4	6,5	6,9
<i>Impôts locaux</i>	0,9	1,4	-0,3	3,0	6,0
<i>Attributions fiscales de péréq. et de compensation</i>	33,4	20,8	20,7	26,7	10,4
<i>Impôts indirects et autres taxes</i>	9,2	0,8	-23,7	5,9	7,1
Autres produits courants non financiers	-1,0	-3,5	-3,8	6,9	2,2
Produits courants financiers	-10,9	4,9	12,2	-22,1	12,4
Produits exceptionnels	-3,6	12,6	2,9	8,3	27,1
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5,2</b>	<b>0,2</b>	<b>1,2</b>	<b>7,9</b>	<b>7,9</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT (RECETTES)</b>					
Dotations et fonds divers	0,8	7,3	2,9	1,3	8,4
<i>Fonds de compensation pour la TVA</i>	-0,5	9,2	2,9	0,5	10,9
<i>Dotation globale d'équipement</i>	0,4	9,0	-0,2	2,5	-6,5
<i>Dotation départementale d'équipement des collègues</i>	5,9	-0,8	7,3	1,6	3,9
Subventions et participations d'équipement reçues	-6,4	-5,9	11,1	-6,6	2,8
Aliénation d'immobilisations autres que financières	13,6	39,7	-34,8	25,4	78,7
Recettes diverses	-23,9	2,6	1,8	-30,8	-14,3
<b>RECETTES DEFINITIVES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-2,9</b>	<b>4,1</b>	<b>3,3</b>	<b>-2,1</b>	<b>8,8</b>
Emprunts et dettes assimilées	-1,6	-4,6	20,4	22,1	19,4
Remboursements de prêts et avances	17,6	5,4	-15,4	30,7	15,1
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-0,5</b>	<b>-0,3</b>	<b>9,9</b>	<b>13,7</b>	<b>15,6</b>
<b>Autofinancement brut</b>	<b>12,8</b>	<b>7,3</b>	<b>-1,5</b>	<b>-4,1</b>	<b>2,0</b>
<b>RECETTES D' INVESTISSEMENT</b>	<b>6,6</b>	<b>4,0</b>	<b>3,2</b>	<b>3,7</b>	<b>8,6</b>

# Répartition fonctionnelle des dépenses

## Départements M51

(en millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003
<b>DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT</b>					
Bâtiments administratifs	356	347	371	374	468
Voirie	2 132	2 286	2 475	2 475	2 478
Réseaux	45	37	38	47	55
Equipement scolaire et culturel	1 170	1 259	1 526	1 650	1 842
Equipement sanitaire et social	90	84	106	102	135
Transports et communications	45	41	65	63	59
Services industriels et commerciaux	24	9	16	9	7
Equipement rural	41	42	44	38	43
Urbanisme et habitation	1	2	2	2	4
Autres équipements	51	54	82	82	81
Gros travaux	66	93	102	70	107
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DIRECT</b>	<b>4 022</b>	<b>4 253</b>	<b>4 828</b>	<b>4 911</b>	<b>5 280</b>
<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b>					
Etat, établissements publics nationaux	179	176	202	266	275
Départements et leurs groupements	79	60	60	74	70
Communes et leurs groupements	1 618	1 695	1 784	1 705	1 802
Autres établissements publics locaux	164	198	226	225	270
Particuliers, associations, entreprises privées, etc	404	436	505	492	555
Subventions en annuités	232	217	311	210	148
Autres subventions d'équipement	73	66	61	73	86
<b>TOTAL SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>2 749</b>	<b>2 849</b>	<b>3 149</b>	<b>3 044</b>	<b>3 204</b>
<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>					
Services indirects	5 228	5 393	5 591	5 895	6 191
Services administratifs	2 029	2 194	2 377	2 643	2 895
Services sociaux	10 224	9 353	9 204	10 919	12 414
<i>Services et établissements sociaux</i>	48	47	49	52	53
<i>Hygiène publique</i>	16	15	15	17	17
<i>Hygiène sociale</i>	173	171	172	180	184
<i>Aide sociale aux enfants et à la mère (groupe I)</i>	3 304	3 384	3 433	3 714	3 915
<i>Aide sociale aux malades (groupe II)</i>	51	25	15	15	16
<i>Aide sociale aux personnes âgées et handicapées (III)</i>	5 792	4 873	4 737	6 100	7 287
<i>Charge d'insertion des bénéficiaires du R.M.I.</i>	569	502	503	544	610
<i>Autres services sociaux</i>	270	334	280	297	332
Services économiques	2 048	2 224	2 357	2 488	2 616
Service fiscal	104	114	40	54	70
<b>TOTAL DES OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>19 631</b>	<b>19 278</b>	<b>19 568</b>	<b>21 999</b>	<b>24 188</b>

## Répartition fonctionnelle des dépenses

### Départements M51

(évolution en pourcentage)

	1999/1998	2000/1999	2001/2000	2002/2001	2003/2002
<b>DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT</b>					
Bâtiments administratifs	21,1	-2,6	7,0	0,6	25,4
Voirie	2,5	7,2	8,3	0,0	0,2
Réseaux	27,7	-18,6	3,6	21,6	18,0
Equipement scolaire et culturel	1,1	7,6	21,2	8,1	11,7
Equipement sanitaire et social	-6,7	-7,7	27,1	-3,7	32,3
Transports et communications	-8,7	-8,2	58,6	-3,2	-6,9
Services industriels et commerciaux	519,3	-63,4	85,2	-41,1	-23,9
Equipement rural	-4,2	1,4	5,5	-12,8	10,8
Urbanisme et habitation	18,0	54,8	7,6	-14,2	124,7
Autres équipements	-3,9	6,3	50,0	0,3	-1,0
Gros travaux	5,0	41,9	10,2	-31,5	52,6
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DIRECT</b>	<b>3,7</b>	<b>5,8</b>	<b>13,5</b>	<b>1,7</b>	<b>7,5</b>
<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b>					
Etat, établissements publics nationaux	7,4	-1,7	14,6	31,7	3,4
Départements et leurs groupements	12,4	-24,5	1,2	22,3	-5,3
Communes et leurs groupements	40,9	4,7	5,3	-4,4	5,7
Autres établissements publics locaux	-9,9	20,6	14,2	-0,5	19,8
Particuliers, associations, entreprises privées, etc	4,3	8,1	15,8	-2,6	12,8
Subventions en annuités	-13,1	-6,3	43,0	-32,4	-29,8
Autres subventions d'équipement	-1,1	-8,6	-7,8	18,9	17,4
<b>TOTAL SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>19,8</b>	<b>3,6</b>	<b>10,6</b>	<b>-3,3</b>	<b>5,3</b>
<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>					
Services indirects	2,7	3,2	3,7	5,4	5,0
Services administratifs	8,5	8,2	8,3	11,2	9,5
Services sociaux	2,2	-8,5	-1,6	18,6	13,7
<i>Services et établissements sociaux</i>	-1,2	-1,2	3,4	7,2	1,0
<i>Hygiène publique</i>	-3,7	-5,6	-2,4	11,1	1,5
<i>Hygiène sociale</i>	-1,3	-1,5	0,5	5,1	2,2
<i>Aide sociale aux enfants et à la mère (groupe I)</i>	2,1	2,4	1,4	8,2	5,4
<i>Aide sociale aux malades (groupe II)</i>	4,8	-51,8	-38,5	-3,1	10,4
<i>Aide sociale aux personnes âgées et handicapées (III)</i>	1,8	-15,9	-2,8	28,8	19,5
<i>Charge d'insertion des bénéficiaires du R.M.I.</i>	6,6	-11,8	0,2	8,1	12,1
<i>Autres services sociaux</i>	9,2	24,1	-16,3	6,2	11,7
Services économiques	4,8	8,6	6,0	5,5	5,2
Service fiscal	-35,8	10,3	-65,1	34,1	31,5
<b>TOTAL DES OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2,9</b>	<b>-1,8</b>	<b>1,5</b>	<b>12,4</b>	<b>9,9</b>

## Evolution de la dette des départements entre 1998 et 2003

### Départements M51

(en pourcentage)

	1998/1997	1999/1998	2000/1999	2001/2000	2002/2001	2003/2002
<b>DETTE RESULTANT D'EMPRUNTS A LONG ET MOYEN TERME</b>						
Caisse des dépôts et consignations	-15,8	-10,4	-5,0	2,3	1,3	1,0
Crédit Local de France	-3,2	-4,3	-10,2	-5,8	0,9	1,0
Crédit Foncier	-17,9	-10,4	-13,8	-10,2	0,8	0,6
Caisses d'épargne	2,8	-3,3	-2,8	-2,7	1,1	1,0
Caisses de crédit agricole	-0,9	5,5	0,2	5,8	1,1	1,2
Banques et établissements assimilés	3,0	-7,2	-6,8	-4,5	1,0	1,0
Emissions dans le public	-44,0	-36,9	-27,6	-24,3	0,6	1,1
Organismes d'assurances	-24,5	-22,9	-30,9	-32,6	0,8	0,7
Autres établissements et prêts divers	15,0	-0,5	-5,9	-11,4	1,1	1,2
<b>DETTE RESULTANT D'EMPRUNTS A LONG ET MOYEN TERME</b>	<b>-3,1</b>	<b>-5,0</b>	<b>-7,7</b>	<b>-4,3</b>	<b>0,9</b>	<b>1,0</b>
<b>DETTE A LONG ET MOYEN TERME</b>						
<b>ENGAGEMENTS A LONG ET MOYEN TERME SANS RECEPTION DE FONDS</b>						
	-8,6	-10,0	-12,4	-22,3	0,9	0,6
<b>DETTE TOTALE A LONG ET MOYEN TERME</b>	<b>-3,8</b>	<b>-5,6</b>	<b>-8,2</b>	<b>-6,2</b>	<b>0,9</b>	<b>1,0</b>



**Dettes à long et moyen terme**  
**Départements M51**  
(en millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003
<b>DETTE RESULTANT D'EMPRUNTS A LONG ET MOYEN TERME</b>					
Caisse des dépôts et consignations	681	656	685	858	895
Crédit Local de France	5 890	5 261	4 963	4 673	4 791
Crédit Foncier	450	386	352	283	172
Caisses d'épargne	1 433	1 393	1 355	1 433	1 433
Caisses de crédit agricole	1 283	1 220	1 172	1 243	1 437
Banques et établissements assimilés	3 334	3 114	2 946	3 023	2 940
Emissions dans le public	131	105	97	57	61
Organismes d'assurances	97	66	45	36	25
Autres établissements et prêts divers	769	725	637	681	836
<b>DETTE RESULTANT D'EMPRUNTS A LONG ET MOYEN TERME</b>	<b>15 587</b>	<b>14 390</b>	<b>13 776</b>	<b>12 287</b>	<b>12 591</b>
<b>DETTE A LONG ET MOYEN TERME</b>					
<b>ENGAGEMENTS A LONG ET MOYEN TERME SANS RECEPTION DE FONDS</b>					
	1 798	1 578	1 245	1 070	656
<b>DETTE TOTALE A LONG ET MOYEN TERME</b>	<b>17 616</b>	<b>16 167</b>	<b>15 157</b>	<b>13 356</b>	<b>13 248</b>
<b>DETTE EXPRIMEE EN ANNEES D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>2,8</b>	<b>2,4</b>	<b>2,3</b>	<b>2,2</b>	<b>2,1</b>

# **Tableaux comptables**

(hors Paris compte tenu des spécificités budgétaires de ce département)

# Départements M51

## Bilan au 31 décembre 2003 - Actif

(en milliers d'euros)

	Métropole*	D.O.M.	Total
21 Immobilisations	68 177 836	1 088 693	69 266 529
23 Immobilisations en cours	13 931 234	1 567 001	15 498 235
24 Immobilisations sinistrées	(7 868)	(34)	(7 902)
25 Prêts, avances, créances à long ou moyen terme	1 418 937	118 414	1 537 351
26 Titres et valeurs	491 264	16 412	507 675
27 Dépôts et cautionnements versés	4 844	(4)	4 840
28 Affectations	665 071	990	666 061
<b>Total de la classe 2 - Valeurs immobilisées</b>	<b>84 681 318</b>	<b>2 791 471</b>	<b>87 472 789</b>
32 Denrées et fournitures	606	-	606
<b>Total de la classe 3 - Stocks</b>	<b>606</b>	<b>-</b>	<b>606</b>
40 Créanciers ordinaires	23 910	7 046	30 956
41 Débiteurs ordinaires	683 265	49 985	733 250
42 Personnel	6	-	6
43 Etat	17 497	2 433	19 930
44 Autres collectivités locales et EPL	204 006	28 736	232 742
45 Services à comptabilité distincte	121 291	4 293	125 584
46 Débiteurs et créditeurs divers	220 842	36 837	257 679
47 Produits perçus ou comptabilisés d'avance	0	-	0
49 Comptes d'attente et de régularisation	63 435	1 217	64 652
<b>Total de la classe 4 - Comptes de tiers</b>	<b>1 334 251</b>	<b>130 547</b>	<b>1 464 799</b>
50 Emprunts à court terme	908	69	976
51 Prêts et avances à court terme	11 577	94	11 671
53 Effets à recevoir	268	-	268
54 Chèques	30	54	84
55 Titres de placement et bons à court terme	19 469	-	19 469
56 Disponibilités au Trésor	2 847 120	50 783	2 897 903
58 Disponibilités chez les régisseurs	6 313	60	6 373
<b>Total de la classe 5 - Comptes financiers</b>	<b>2 885 685</b>	<b>51 060</b>	<b>2 936 744</b>
85 Résultat de fonctionnement de clôture	-	-	-
<b>Total de la classe 8 - Résultats de fonctionnement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>88 901 860</b>	<b>2 973 078</b>	<b>91 874 938</b>

\*hors Paris

## Départements M51

### Bilan au 31 décembre 2003 - Passif

(en milliers d'euros)

	Métropole*	D.O.M.	Total
10 Dotation	16 697 587	602 215	17 299 802
11 Réserves	45 863 183	1 897 825	47 761 008
12 Report à nouveau	2 673 367	122 487	2 795 854
13 Frais d'investissement	(10 353 520)	(880 739)	(11 234 260)
14 Participations à des travaux d'équipement	18 096 630	776 436	18 873 065
15 Provisions pour pertes et charges	179 229	13	179 241
16 Emprunts et dettes à long ou moyen terme	12 691 214	340 328	13 031 542
18 Dettes à long ou moyen terme (sans récept. de fonds)	656 587	(156)	656 431
<b>Total de la classe 1 - Capitaux permanents</b>	<b>86 504 276</b>	<b>2 858 409</b>	<b>89 362 685</b>
40 Créanciers ordinaires	1 752 099	74 656	1 826 756
41 Débiteurs ordinaires	119	0	119
42 Personnel	4 892	923	5 815
43 Etat	5 917	217	6 134
44 Autes collectivités locales et E.P.L.	2 856	2	2 858
45 Services à comptabilité distincte	140 201	58	140 259
46 Débiteurs et créditeurs divers	21 882	2 873	24 755
47 Produits perçus ou comptabilisés d'avance	1 836	30	1 867
49 Comptes d'attente et de régularisation	206 969	9 624	216 593
<b>Total de la classe 4 - Comptes de tiers</b>	<b>2 136 772</b>	<b>88 384</b>	<b>2 225 156</b>
50 Emprunts à court terme	8 390		8 390
51 Prêts et avances à court terme	101		101
52 Effets à payer	2 271	14	2 285
53 Effets à recevoir	0	-	
54 Chèques	0	-	0
55 Titres de placement et bons à court terme	46	-	
56 Disponibilités au Trésor	38 156	-	38 156
58 Disponibilité chez les régisseurs	0	-	0
59 Virements internes	0	-	0
<b>Total de la classe 5 - Comptes financiers</b>	<b>48 965</b>	<b>14</b>	<b>48 978</b>
85 Résultat de fonctionnement de clôture	211 848	26 272	238 120
<b>Total de la classe 8 - Résultats de fonctionnement</b>	<b>211 848</b>	<b>26 272</b>	<b>238 120</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>88 901 860</b>	<b>2 973 078</b>	<b>91 874 938</b>

\*hors Paris

## Départements M52

### Bilan au 31 décembre 2003 - Actif

(en milliers d'euros)

	Métropole*	D.O.M.	Total
20 Immobilisations incorporelles	186 291	15 765	202 056
21 Immobilisations corporelles	17 687 682	733 233	18 420 915
22 Immobilisations reçues en affectation	(59 524)	8 233	(51 291)
23 Immobilisations en cours	3 532 704	879 933	4 412 637
24 Immobilisations affectées, concédées, affermées...	175 555	-	175 555
26 Participations et créances rattachées à des participation	100 717	7 199	107 916
27 Autres immobilisations financières	408 199	44 679	452 878
28 Amortissement des immobilisations	(1 346 968)	(5 005)	(1 351 973)
<b>Total de la classe 2 - Valeurs immobilisées</b>	<b>20 684 657</b>	<b>1 684 036</b>	<b>22 368 694</b>
32 Autres approvisionnements	170	-	170
<b>Total de la classe 3 - Stocks</b>	<b>170</b>	<b>-</b>	<b>170</b>
40 Fournisseurs et comptes rattachés	12 843	123	12 966
41 Redevables et comptes rattachés	50 945	52 291	103 236
42 Personnel et comptes rattachés	1	1	1
44 Etat et autres collectivités publiques	67 747	9 497	77 244
45 Comptabilité distincte rattachée	497 174	23 268	520 442
46 Débiteurs et créditeurs divers	102 126	1 230	103 356
47 Comptes transitoires ou d'attente	14 935	27 808	42 743
48 Comptes de régularisation	267 601	-	267 601
<b>Total de la classe 4 - Comptes de tiers</b>	<b>1 013 372</b>	<b>114 218</b>	<b>1 127 589</b>
50 Valeurs mobilières de placement	455	17 447	17 902
51 Trésor, établissements financiers et assimilés	716 453	47 834	764 287
54 Régies	498	66	564
55 Avances de trésorerie versées	13	-	13
58 Virements internes	5 044	-	5 044
<b>Total de la classe 5 - Comptes financiers</b>	<b>722 464</b>	<b>65 347</b>	<b>787 810</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>22 420 662</b>	<b>1 863 601</b>	<b>24 284 263</b>

\*hors Paris

## Départements M52

### Bilan au 31 décembre 2003 - Passif

(en milliers d'euros)

	Métropole*	D.O.M.	Total
10 Dotations, fonds divers et réserves	17 337 942	1 547 917	18 885 859
11 Report à nouveau	394 041	56 418	450 459
12 Résultat de l'exercice	-	-	-
13 Subventions d'investissement	800 967	169 113	970 080
15 Provisions pour risques et charges	112 647	40 000	152 647
16 Emprunts et dettes assimilées	3 696 686	377 516	4 074 202
18 Compte de liaison : affectation et subventions d'équip	(1 512 687)	(578 140)	(2 090 828)
19 Différences sur réalisations d'immobilisations	(171 385)	13 228	(158 157)
<b>Total de la classe 1 - Capitaux permanents</b>	<b>20 658 211</b>	<b>1 626 052</b>	<b>22 284 263</b>
40 Fournisseurs et comptes rattachés	248 635	6 036	254 671
41 redevables et comptes rattachés	171	250	421
42 Personnel et comptes rattachés	573	16	589
43 Sécurité sociale et autres organismes sociaux	208	41	248
44 Etat et autres collectivités publiques	17 714	387	18 102
45 Comptabilité distincte rattachée	167 274	142 896	310 170
46 Débiteurs et créditeurs divers	169 711	33 654	203 365
47 Comptes transitoires ou d'attente	32 932	271	33 203
48 Comptes de régularisation	59 513	-	59 513
49 Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	342	-	342
<b>Total de la classe 4 - Comptes de tiers</b>	<b>697 072</b>	<b>183 551</b>	<b>880 623</b>
51 Trésor, établissements financiers et assimilés	118	77	195
54 Régies	0	-	0
55 Avances de trésorerie versées	-	-	-
58 Virements internes	5 044	-	5 044
<b>Total de la classe 5 - Comptes financiers</b>	<b>5 162</b>	<b>77</b>	<b>5 239</b>
Résultat de fonctionnement de clôture	1 060 218	53 920	1 114 138
<b>Total de la classe 8 - Résultats de fonctionnement</b>	<b>1 060 218</b>	<b>53 920</b>	<b>1 114 138</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>22 420 662</b>	<b>1 863 601</b>	<b>24 284 263</b>

\*hors Paris

## Départements M51

### Opérations de fonctionnement de l'exercice 2003 - Produits

(en milliers d'euros)

	Métropole*	D.O.M.	Total
70 Produits de l'exploitation	67 271	1 932	69 203
71 Produits domaniaux	130 800	1 021	131 822
72 Produits financiers	48 732	173	48 905
73 Remboursements, subventions, participations	2 542 074	60 321	2 602 394
74 Dotations versées par l'Etat	6 807 175	319 453	7 126 628
75 Impôts indirects	4 207 483	168 243	4 375 725
76 Impôts directs autres que contributions directes	14 565	-	14 565
77 Contributions directes	14 642 060	239 082	14 881 142
78 Travaux d'équipement en régie et réduction de charges	39 957	106	40 062
79 Produits exceptionnels	23 740	1 419	25 159
<b>Total de la classe 7 - Produits par nature</b>	<b>28 523 856</b>	<b>791 750</b>	<b>29 315 605</b>
82 Résultats antérieurs	24 684	152	24 836
85 Résultat de fonctionnement de clôture			0
<b>Total de la classe 8 - Résultats de fonctionnement</b>	<b>24 684</b>	<b>152</b>	<b>24 836</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>28 548 540</b>	<b>791 902</b>	<b>29 340 442</b>

### Opérations de fonctionnement de l'exercice 2003 - Charges

(en milliers d'euros)

	Métropole*	D.O.M.	Total
60 Denrées et fournitures consommées	221 667	8 003	229 670
61 Frais de personnel	3 919 025	180 122	4 099 146
62 Impôts et taxes	30 695	1 663	32 358
63 Travaux et services extérieurs	1 008 771	25 359	1 034 130
64 Participations et prestations au bénéfice de tiers	10 694 924	225 209	10 920 132
65 Allocations et subventions	4 991 932	175 794	5 167 727
66 Frais de gestion générale et de transport	761 175	20 983	782 158
67 Frais financiers	693 441	17 047	710 488
68 Dotations aux comptes d'amortissement	2 574 766	7 324	2 582 090
69 Charges exceptionnelles	60 925	609	61 533
<b>Total de la classe 6 - Charges par nature</b>	<b>24 957 319</b>	<b>662 113</b>	<b>25 619 432</b>
82 Résultats antérieurs	39 012	22 577	61 588
83 Excédent de fonctionnement capitalisé	3 340 361	80 940	3 421 301
85 Résultat de fonctionnement de clôture	211 848	26 272	238 120
<b>Total de la classe 8 - Résultats de fonctionnement</b>	<b>3 591 220</b>	<b>129 789</b>	<b>3 721 009</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>28 548 540</b>	<b>791 902</b>	<b>29 340 442</b>

\*hors Paris

## Départements M52

### Opérations de fonctionnement de l'exercice 2003 - Produits

(en milliers d'euros)

		Métropole*	D.O.M.	Total
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	32 895	1 552	34 447
71	production stockée			-
72	travaux en régie	447	-	447
73	impôts et taxes	3 866 636	206 975	4 073 611
74	dotations et participations	2 578 299	372 345	2 950 644
75	autres produits d'activité	268 397	7 258	275 655
76	produits financiers	15 458	5 943	21 401
77	produits exceptionnels	198 232	23 800	222 032
78	reprises sur amortissements et provisions	34 541	-	34 541
79	transferts de charges	39 430	-	39 430
<b>Total de la classe 7 - Produits par nature</b>		<b>7 034 335</b>	<b>617 872</b>	<b>7 652 207</b>
11	Résultats antérieurs	394 041	56 418	450 459
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>7 428 376</b>	<b>674 291</b>	<b>8 102 666</b>

### Opérations de fonctionnement de l'exercice 2003 - Charges

(en milliers d'euros)

		Métropole*	D.O.M.	Total
60	Achats et variation de stocks	81 605	3 319	84 924
61	Services extérieurs	422 918	19 543	442 461
62	Autres services extérieurs	357 581	10 752	368 333
63	Impôts, taxes et versements assimilés	16 016	925	16 941
64	Charges de personnel	927 016	99 376	1 026 392
65	Autres charges d'activité	3 156 051	314 482	3 470 534
66	Charges financières	164 246	17 149	181 395
67	Charges exceptionnelles	107 736	26 201	133 936
68	Dotations aux amortissements et provisions	740 948	72 205	813 154
<b>Total de la classe 6 - Charges par nature</b>		<b>5 974 117</b>	<b>563 952</b>	<b>6 538 069</b>
11 et 12	Résultat de fonctionnement de clôture	1 454 259	110 339	1 564 597
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>7 428 376</b>	<b>674 291</b>	<b>8 102 666</b>

\*hors Paris



## Départements M51

### Opérations d'investissement de l'exercice 2003- Recettes

(en milliers d'euros)

	Métropole*	DOM	Total
10 Dotation	445 171	31 462	476 633
11 Réserves	3 285 386	80 940	3 366 327
13 Frais d'investissement	2 650 438	7 483	2 657 921
14 Participation à des travaux d'équipement	1 262 847	55 641	1 318 488
15 Provisions pour pertes et charges	331	-	331
16 Emprunts et dettes à moyen et long terme	3 849 715	80 862	3 930 577
18 Dettes à long ou moyen terme	42 552	-	42 552
<b>Total de la classe 1 - Capitaux permanents</b>	<b>11 536 440</b>	<b>256 388</b>	<b>11 792 828</b>
21 Immobilisations	87 864	172	88 036
23 Immobilisations en cours	59 494	426	59 920
24 Immobilisations sinistrées	3 220	-	3 220
25 Prêts, avances, créances à long ou moyen terme	496 430	4 711	501 141
26 Titres et valeurs	88 579	1 549	90 128
27 Dépôts et cautionnements versés	55	-	55
28 Affectations	318	-	318
<b>Total de la classe 2 - Valeurs immobilisées</b>	<b>735 961</b>	<b>6 858</b>	<b>742 820</b>
32 Denrées et fournitures	226	-	226
<b>Total de la classe 3 - Stocks</b>	<b>226</b>	<b>0</b>	<b>226</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 272 628</b>	<b>263 246</b>	<b>12 535 874</b>

\* Hors PARIS

### Opérations d'investissement de l'exercice 2003 - Dépenses

(en milliers d'euros)

	Métropole*	DOM	Total
10 Dotation	8 632	0	8 711
11 Réserves	50 107	0	50 676
13 Frais d'investissement	3 152 594	42 679	3 195 273
14 Participation à des travaux d'équipement	24 012	0	24 012
15 Provisions pour pertes et charges	80	0	80
16 Emprunts et dettes à moyen et long terme	3 349 684	55 856	3 405 540
18 Dettes à long ou moyen terme	173 769	0	173 769
<b>Total de la classe 1 - Capitaux permanents</b>	<b>6 758 878</b>	<b>98 535</b>	<b>6 857 413</b>
21 Immobilisations	706 336	12 409	718 745
23 Immobilisations en cours	4 300 651	169 137	4 469 788
24 Immobilisations sinistrées	133	0	133
25 Prêts, avances, créances à long ou moyen terme	404 007	5 803	409 810
26 Titres et valeurs	33 103	605	33 708
27 Dépôts et cautionnements versés	168	0	168
28 Affectations	25 829	0	25 829
<b>Total de la classe 2 - Valeurs immobilisées</b>	<b>5 470 225</b>	<b>187 953</b>	<b>5 658 178</b>
32 Denrées et fournitures	44	-	44
<b>Total de la classe 3 - Stocks</b>	<b>44</b>	<b>-</b>	<b>44</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 229 394</b>	<b>286 487</b>	<b>12 515 881</b>

\*hors Paris

## Départements M52

### Opérations d'investissement de l'exercice 2003 - Recettes

(en milliers d'euros)

	Métropole*	DOM	Total
10 Dotation, fonds divers et réserves	914 263	57 922	972 185
13 Subventions d'investissement	178 004	49 562	227 567
16 Emprunts et dettes assimilées	1 158 741	67 817	1 226 558
18 Compte de liaison : affectation et subventions d'équipement	453 410	49 476	502 886
19 Différences sur réalisations d'immobilisations	17 985	16 588	34 573
<b>Total de la classe 1 - Capitaux permanents</b>	<b>2 722 403</b>	<b>241 366</b>	<b>2 963 769</b>
20 Immobilisations incorporelles	9 072	-	9 072
21 Immobilisations corporelles	59 592	4 832	64 424
23 Immobilisations en cours	104 185	149	104 185
24 Immobilisations affectées, concédées, affermées ou mises à disposition	10 825	-	10 825
26 Participations et créances rattachées à des participations	4 052	1 141	5 193
27 Autres immobilisations financières	90 496	3 442	93 938
28 Amortissement des immobilisations	176 668	2 729	179 397
<b>Total de la classe 2 - Valeurs immobilisées</b>	<b>454 891</b>	<b>12 293</b>	<b>467 034</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 177 294</b>	<b>253 659</b>	<b>3 430 804</b>

\*hors Paris

### Opérations d'investissement de l'exercice 2003 - Dépenses

(en milliers d'euros)

	Métropole*	DOM	Total
10 Dotation, fonds divers et réserves	858	-	858
13 Subventions d'investissement	30 447	-	30 447
16 Emprunts et dettes assimilées	1 216 355	66 288	1 282 643
18 Compte de liaison : affectation et subventions d'équipement	726 349	75 434	801 782
19 Différences sur réalisations d'immobilisations	57 497	1 376	58 872
<b>Total de la classe 1 - Capitaux permanents</b>	<b>2 031 505</b>	<b>143 097</b>	<b>2 174 603</b>
20 Immobilisations incorporelles	39 035	2 005	41 040
21 Immobilisations corporelles	191 774	5 786	197 559
23 Immobilisations en cours	1 130 744	84 929	1 215 674
24 Immobilisations affectées, concédées, affermées ou mises à disposition	47 144	-	47 144
26 Participations et créances rattachées à des participations	25 838	1 415	27 252
27 Autres immobilisations financières	112 157	1 357	113 514
28 Amortissement des immobilisations	1 103	-	1 103
<b>Total de la classe 2 - Valeurs immobilisées</b>	<b>1 547 796</b>	<b>95 491</b>	<b>1 643 287</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 579 301</b>	<b>238 589</b>	<b>3 817 890</b>

\*hors Paris

## **2. ANNEXES**

# METHODOLOGIE

---

## AVERTISSEMENT

L'instruction comptable provisoire M52 a été expérimentée par 21 départements en 2003, soit 5 de plus qu'en 2002 et 2001. Les données de ces départements ont été converties en M51 pour assurer l'homogénéité des résultats. Les tableaux de synthèse présentent donc des données agrégées de l'ensemble des départements lorsque cette conversion a été possible. En revanche les tableaux comptables présentent de façon séparée les données des départements appliquant l'instruction M51 et les données des départements expérimentateurs de l'instruction M52.

## I - LE REGIME ADMINISTRATIF DES COLLECTIVITES LOCALES

On désigne par collectivités territoriales les régions, les départements et les communes. En 1982, le régime administratif des collectivités locales a été modifié par la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions qui supprime toute forme de tutelle *a priori*, sur les décisions des collectivités locales.

Le statut particulier de la Corse a été renforcé par la loi n° 91428 du 13 mai 1991 qui lui confère d'importantes compétences nouvelles et des ressources fiscales indirectes différentes de celles des régions du continent. En réalité, la Corse n'est plus juridiquement une région au sens de collectivité locale, mais une collectivité territoriale à statut unique.

Par ailleurs, succédant au district de la région parisienne, la région Ile-de-France comporte également des spécificités budgétaires.

## II - LES DOCUMENTS BUDGETAIRES ET COMPTABLES

Le principe de la séparation des ordonnateurs et des comptables se traduit, dans l'exécution des budgets des collectivités territoriales, par une différenciation entre opérations administratives et opérations comptables et, en conséquence, par la tenue d'une double comptabilité : comptabilité administrative de l'ordonnateur, comptabilité financière du comptable du Trésor.

Ces comptabilités décrivent les opérations réalisées au cours d'un exercice. A la clôture de celui-ci, les opérations sont regroupées dans un compte administratif pour l'ordonnateur, dans un compte de gestion pour le comptable.

A la différence du compte administratif qui se limite à la transcription de la seule exécution budgétaire, le compte de gestion présente une comptabilité en partie double, comprenant des comptes de tiers et financiers, ainsi qu'un bilan de fin d'exercice. Il offre ainsi une vision exhaustive de la situation financière de la collectivité.

Les budgets locaux s'exécutent en gestion, c'est-à-dire que les comptes doivent décrire les opérations réalisées au cours d'une seule année dont toutefois le 31 décembre est prolongé fictivement jusqu'au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations de fonctionnement, de manière à permettre le rattachement à la gestion des opérations déjà engagées.

- **La section de fonctionnement** retrace toutes les opérations concernant l'exploitation, autrement dit la gestion courante des services.

Sont inscrits notamment :

1) *en produits* : les impôts directs et indirects, les dotations versées par l'Etat, les ressources d'exploitation et du domaine, les produits financiers ;

2) *en charges* : les achats de fournitures et de services, les frais de personnel, les allocations et subventions versées, les frais financiers (intérêts de la dette notamment).

Les budgets locaux doivent être votés en équilibre. Les produits de fonctionnement doivent donc être égaux ou supérieurs aux charges de fonctionnement. La section de fonctionnement fait ainsi apparaître un solde qui permet le financement d'une fraction des dépenses d'équipement. Il figure, à ce titre, dans la section d'investissement qui inclut également d'autres recettes, telles que les subventions et les emprunts.

- **La section d'investissement** retrace toutes les opérations en capital, autrement dit les opérations de dépenses ou de recettes qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine.

Figurent :

1) *En recettes* :

- les recettes d'origine interne (excédents de fonctionnement virés en section d'investissement, amortissements et provisions, ...)
- les recettes d'origine externe, constituées pour l'essentiel de subventions et d'emprunts.

2) *En dépenses* :

- les dépenses directes d'investissement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs, grosses réparations) ;
- les dépenses indirectes d'investissement (remboursements de la dette en capital, subventions versées...).

La différence entre les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement augmente ou diminue le fonds de roulement selon les résultats de l'année.

- **La situation des éléments patrimoniaux** des départements apparaît dans le bilan qui présente :

- à l'actif, l'ensemble des biens meubles et immeubles
- au passif, l'ensemble des ressources, notamment les subventions, les dettes.

### III -LES CONCEPTS DE L'ANALYSE FINANCIERE OPEREE PAR LA DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

L'analyse financière ne peut être rapprochée sans précaution des données de la Comptabilité économique nationale.

En effet, le champ d'application des travaux de la Direction Générale de la Comptabilité publique n'est pas identique à celui retenu par la Comptabilité économique nationale.

Par ailleurs, les concepts sur lesquels s'appuie l'analyse financière opérée par la Direction Générale de la Comptabilité publique méritent d'être précisés pour éviter toute erreur d'interprétation.

- **En ce qui concerne le champ d'application**, la définition des collectivités locales retenue par la Comptabilité économique nationale est, à la fois, restrictive puisqu'elle ne comporte pas les collectivités à vocation spécialisée (leurs opérations sont retracées dans le compte des entreprises non financières) et spécifique puisqu'elle ne coïncide pas avec la définition administrative traditionnelle des collectivités locales. Elle comporte des organismes tels que les chambres de Commerce, de Métiers et d'Agriculture.

- **En ce qui concerne les concepts**, l'analyse opérée dans le présent volume permet :

- de mesurer les flux des dépenses et des recettes de chaque exercice ;
- de suivre l'évolution des principales rubriques des comptes de fonctionnement et d'investissement ;
- de dégager certaines données de référence, notamment l'autofinancement, issu de l'exploitation des données en optique M51 et la capacité d'autofinancement, issue de l'exploitation des données en optique M52. Ces éléments traduisent la capacité réelle des collectivités locales à couvrir une partie de leurs dépenses d'investissement à l'aide de leurs ressources réelles propres.

Ces éléments sont calculés après élimination des principales opérations comptables d'ordre qui ne correspondent ni à des recettes, ni à des dépenses effectives, mais seulement à des transferts d'un compte à un autre sans modifier le montant global des recettes et dépenses. Ainsi, par exemple, les dotations pour amortissement ne sont pas considérées comme des charges réelles venant grever l'autofinancement ou la capacité d'autofinancement.

Les notions d'autofinancement brut et de capacité d'autofinancement ne doivent pas être confondues avec l'épargne brute définie par la Comptabilité économique nationale. Celle-ci est le solde du compte "d'affectation" dont les ressources comprennent notamment les subventions d'équipement. Elle diffère, ne serait-ce que par ce mode de calcul des subventions, de l'excédent d'exploitation ordinaire des comptabilités locales.

A cet égard, il faut également souligner que les dépenses d'investissement de la section d'investissement des collectivités locales ne recouvrent pas les mêmes données que celles figurant au compte de capital des agents économiques, c'est-à-dire la "formation brute de capital fixe" et les achats de terrains et d'immeubles. La section d'investissement des collectivités locales reprend ces éléments mais elle y ajoute des opérations financières (remboursements d'emprunts, prêts, avances accordées...) qui apparaissent seulement dans les comptes financiers des agents de la Comptabilité nationale.

Mais, quels que soient les écarts qui apparaissent entre les analyses ci-après et les résultats du compte du sous-agent "collectivités locales" de la Comptabilité économique nationale, il reste que les deux séries de travaux sont établies grâce à l'exploitation exhaustive des comptes individuels de gestion tenus par les comptables du Trésor.

# LEXIQUE

---

## *Annuité de la dette*

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts qui constituent une des charges de la section de fonctionnement, et du montant du remboursement du capital qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement. L'addition de ces deux montants, et éventuellement du montant des règlements effectués au titre des engagements de paiement par annuités, permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

## *Autofinancement brut*

L'autofinancement brut est égal à l'excédent des produits réels de fonctionnement de l'exercice sur les charges réelles de fonctionnement de l'exercice. Ce solde comprend en conséquence les dotations pour amortissements et provisions et le prélèvement sur la section de fonctionnement mais non les travaux réalisés par la collectivité pour elle-même. Il constitue la capacité d'autofinancement des investissements, capacité qui a pu n'être que partiellement utilisée au cours de l'exercice.

## *Besoin de financement*

Le besoin de financement correspond à l'excédent des dépenses d'investissement sur les recettes d'investissement augmentées de l'autofinancement, hors opérations de dettes.

## *Capacité d'autofinancement*

Excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement, dont le montant permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (en priorité le remboursement d'emprunts et, pour le surplus, les dépenses d'équipement).

## *Concours financiers de l'Etat*

L'Etat verse des concours financiers importants aux collectivités locales.

D'après la loi de finances ces concours sont les suivants :

- a) Prélèvements sur les recettes de l'Etat :
  - dotation globale de fonctionnement (DGF)
  - fonds de compensation de la TVA (FCTVA)
  - autres prélèvements.

b) Subventions de fonctionnement :

- dotation générale de décentralisation (DGD),
- remboursement de l'exonération temporaire de taxe foncière sur les propriétés bâties,
- autres subventions.

c) Subventions d'équipement :

- dotation globale d'équipement (D.G.E.),
- dotation régionale d'équipement des lycées (DRES)
- dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC),
- subventions spécifiques.

Il convient de rappeler que les masses budgétaires et les évolutions des concours financiers de l'Etat présentées dans cette brochure rendent compte des sommes comptabilisées par les départements. Ainsi, des écarts peuvent apparaître entre les montants et les évolutions votés au Budget de l'Etat d'une part et ceux enregistrés dans les comptes de gestion des collectivités territoriales, d'autre part. Ces différences tiennent essentiellement aux décalages temporels entre la consommation des crédits du Budget de l'Etat et leur comptabilisation au niveau local, notamment en fin d'exercice.

***Définitives (opérations)***

Les opérations définitives sont celles qui ne feront pas l'objet d'un remboursement ultérieur ou qui ne sont pas elles-mêmes le remboursement d'un versement antérieur. Elles excluent tous les flux qui font varier dans un sens ou un autre, la dette : emprunts, créances, remboursements du capital, versements correspondant à des engagements inscrits au passif de l'organisme, mouvements de trésorerie ...

***Dette à long et moyen terme en fin d'exercice***

Cette dette correspond au capital restant dû au 31 décembre de l'année considérée sur le montant des emprunts contractés pour une durée supérieure à deux ans et sur les dettes à long et moyen terme contractées sans réception préalable de fonds (engagement de verser des subventions par annuités).

***Dotation générale de décentralisation (DGD)***

L'article 102 de la loi du 2 mars 1982 a prévu que l'accroissement des charges résultant du transfert de compétences de l'Etat aux collectivités locales sera compensé par un transfert de ressources.

La loi du 7 janvier 1983 a précisé que ce transfert simultané de ressources serait effectué, pour moitié au moins, par transfert d'impôts d'Etat et pour le solde par le versement d'une dotation budgétaire : celle-ci constitue la dotation générale de décentralisation.

***Dotation globale de fonctionnement (DGF)***



La dotation globale de fonctionnement, instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur le budget de l'Etat et distribué aux collectivités locales pour la première fois en 1979.

Elle a succédé au versement représentatif de la taxe sur les salaires (VRTS) versé par l'Etat aux collectivités locales jusqu'en 1977, en remplacement de la taxe locale supprimée en 1968.

Son montant est prélevé avec une garantie de progression minimale sur les recettes de TVA, selon un mode de prélèvement et de répartition fixé chaque année par la loi de finances.

Elle n'est pas versée aux régions sauf pour la région Ile-de-France du fait de ses spécificités statutaire et budgétaire.

### ***Dotation globale d'équipement (DGE)***

La dotation globale d'équipement a été créée par l'article 103 de la loi du 2 mars 1982.

Ce versement libre d'emploi, est effectué chaque année par l'Etat aux communes, départements, et à leurs regroupements, ainsi qu'à la région Ile-de-France qui bénéficie d'une dotation pour les lycées en agglomérations nouvelles.

### ***Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)***

### ***Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)***

A compter du 1er janvier 1986, les dépenses d'investissement et de fonctionnement (hors dépenses pédagogiques et de personnel restant de la compétence de l'Etat) des établissements scolaires du second degré sont prises en charge par la région pour les lycées et établissements de niveau équivalent, par le département pour les collèges.

Si le transfert de compétences en matière de fonctionnement est financé dans le cadre de la DGD versée aux collectivités locales, en matière d'investissement il entraîne, conformément aux articles 16 et 17 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée, la création :

- d'une dotation régionale d'équipement scolaire attribuée aux régions en fonction de critères objectifs reflétant la capacité d'accueil des établissements (lycées) et l'évolution de la population scolarisable ;

- d'une dotation départementale d'équipement des collèges attribuée aux départements à partir d'enveloppes régionales définies selon les mêmes critères que ci-dessus, par l'intermédiaire de la conférence des présidents de conseils généraux ou, à défaut d'accord, par le préfet de région.

### ***Ecart type***

Il mesure la dispersion des valeurs par rapport à la moyenne.

### ***Emprunts***

Les emprunts correspondent au volume global des emprunts à plus de un an contractés pendant l'exercice.

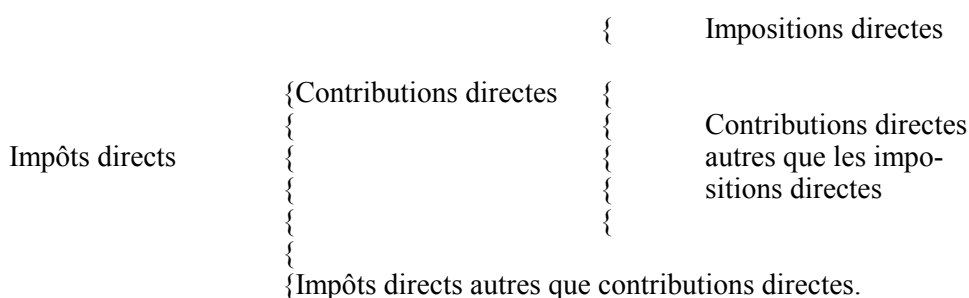
### ***Excédent brut de fonctionnement***

Ce solde intermédiaire de gestion correspond à l'excédent des produits sur les charges de fonctionnement hors opérations financières et exceptionnelles.

### ***Fiscalité directe***

Pour éviter des confusions entre des termes voisins mais qui recouvrent des réalités légèrement différentes, les notions d'impôts directs, de contributions directes et d'impositions directes sont précisées ici.

Ces différentes rubriques s'articulent de la façon suivante :



Les impôts directs regroupent donc l'ensemble de la fiscalité directe ;

Les impositions directes (qui correspondent aux « impôts locaux ») constituent l'essentiel de la fiscalité directe locale :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- la taxe d'habitation
- la taxe professionnelle

Les subventions fiscales, les attributions des fonds de péréquation et de solidarité, ainsi que les dotations de compensation au titre des taxes foncières et de la taxe professionnelle, sont enregistrées dans la rubrique "contributions directes autres que les impositions directes".

### ***Fiscalité indirecte***

Les impôts indirects occupent une place importante dans la fiscalité des collectivités territoriales.

Parmi eux, on peut citer :

- la taxe sur les permis de conduire ;
- la taxe additionnelle aux droits de mutation ;
- la taxe sur les cartes grises ;
- l'octroi de mer ;
- taxes indirectes spécifiques à la Corse et aux départements d'outre-mer : taxes sur le tabac, sur les carburants et sur le rhum.

### ***Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)***

Le fonds de compensation pour la TVA a pour objet la compensation par l'Etat aux collectivités locales, à leurs groupements et à leurs services, de la TVA acquittée sur leurs investissements.

Pour le calcul des attributions au titre du FCTVA sont prises en compte les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux) des organismes locaux durant l'avant-dernière année (hors achats de terrains et subventions spécifiques de l'Etat perçues), pour lesquelles la TVA n'a pas pu être récupérée d'une autre manière. Mise en oeuvre progressivement, cette compensation est intégrale depuis 1981.

Les ressources de ce fonds sont constituées par un prélèvement sur recettes de l'Etat.

Les organismes locaux bénéficiaires sont les collectivités locales, leurs groupements et leurs services, mais aussi les organismes aménageurs ayant passé convention avec elles et ne récupérant pas directement la TVA.

### ***Fonds de roulement en fin d'exercice***

Le fonds de roulement en fin d'exercice résulte de l'excédent des valeurs réalisables et disponibles sur les dettes à court terme figurant au bilan de clôture de l'exercice. Il correspond au résultat global et cumulé des opérations budgétaires de l'exercice.

### ***Immobilisations financières***

Il s'agit des prêts, avances et créances à long et moyen terme. Cette rubrique retrace les créances dont la date d'exigibilité est postérieure à l'exercice d'origine du prêt.

### ***Intérêts des emprunts***

Les intérêts des emprunts sont les intérêts de la dette à long terme et ceux de la dette à moins de deux ans, qui fait partie, non des capitaux permanents, mais des opérations de trésorerie et qui peut également donner lieu à des paiements d'intérêts.

### ***Investissement (dépenses)***

Les dépenses définitives d'investissement s'entendent hors remboursements d'emprunts et immobilisations financières (voir plus haut la définition des *opérations définitives*)

Les dépenses réelles d'investissement intègrent les remboursements d'emprunts et les immobilisations financières.

### ***Investissement (recettes)***

Les recettes définitives d'investissement s'entendent hors remboursements de prêts et avances (voir plus haut la définition des *opérations définitives*)

Les recettes réelles d'investissement intègrent les remboursements d'emprunts et les immobilisations financières.

Les recettes totales d'investissement sont les recettes réelles d'investissement augmentées de l'autofinancement brut.

### ***Marge d'autofinancement courant (MAC)***

Autofinancement brut diminué des remboursements de dettes en capital. En M51, la marge d'autofinancement courant mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissements grâce à ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette.

Ce ratio doit être analysé avec précaution, car il peut être affecté dans une large mesure par des mouvements de renégociation d'emprunts se traduisant par un gonflement artificiel des masses enregistrées en emprunts et en remboursements en capital.

### ***Médiane***

La médiane est la valeur telle que 50 % de la population observée se situe sous cette valeur et 50 % au dessus.

### ***Quartiles***

Les quartiles divisent la population statistique en quatre groupes représentant 25 % de celle-ci. Le 2<sup>nd</sup> quartile est la médiane et le 4<sup>ème</sup> quartile représente la population totale. L'étude des quartiles permet de mieux apprécier la dispersion de la population statistique.

### ***Subventions en annuités (versées)***

Les subventions en annuités correspondent à l'engagement pris par une collectivité de procéder à un versement régulier, au cours de plusieurs exercices, de subventions à une autre collectivité.

### ***Trésorerie***

*Disponibilités* : solde débiteur du compte au Trésor

*Créances à court terme* : soldes débiteurs des comptes des classes 4 et 5 (sauf compte au Trésor).

*Dettes à court terme* : soldes créditeurs des comptes des classes 4 et 5

### ***Trésorerie nette***

Solde du compte au Trésor diminué des crédits de trésorerie.

# Définitions comptables des rubriques

## Départements appliquant l'instruction M51

<b>Dépenses réelles totales</b>	Charges de fonctionnement + dépenses totales d'investissement
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	Débets classe 6 (sauf 68, 619) + débits 826, 828 - crédits 782, 783
<b>Achats et charges externes</b>	Débets comptes 60, 63, 641, 643 à 645, 649, 660 à 665, 669, 674.
<b>Frais de personnel</b>	Débets comptes 61 (sauf 619)
<b>Autres charges de la gestion courante</b>	Débets comptes 64 (sauf 641, 643, 644, 645, 649) + débits comptes 65, 666, 667, 679
<b>Intérêts des emprunts</b>	Débets compte 671
<b>Dépenses totales d'investissement</b>	Débets comptes 105, 106, 107, 13 (sauf 138), 14 (sauf 1407), 16, 18 (sauf 180), 21 (sauf reprises sur amortissements), 23, 25 (sauf 253), 26, 27, 28 + débits nets comptes 180, 785, 786 et des opérations de l'exercice de la classe 3.
<b>Dépenses d'investissement direct</b>	Débets comptes 21 (sauf reprises sur amortissements) et 23
<b>Subventions d'équipement versées</b>	Débets comptes 130, 133, 136 + débits nets compte 180
<b>Remboursements de dettes</b>	Débets comptes 16 et 18 (sauf 180)
<b>Recettes réelles totales</b>	Produits de fonctionnement + recettes réelles d'investissement
<b>Total des produits de fonctionnement</b>	Crédits classe 7 (sauf 78) + crédits comptes 827, 829
<b>Dotations de l'Etat</b>	Crédits comptes 74
<b>Recouvrements, subventions, participations</b>	Crédits comptes 7330, 7331, 7332, 7338, 736 (sauf 7365), 737, 739
<b>Impositions directes</b>	Crédits compte 777
<b>Attributions fiscales, autres impôts et taxes</b>	Crédits comptes 715, 75, 76, 778, 779
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	Crédits comptes 105, 106, 107, 13 (sauf 138), 14 (sauf 1407), 16, 18 (sauf 180), 21 (sauf comptes d'amortissement), 23, 25 (sauf 253), 26, 27, 28 - débits 1407 + crédits nets comptes 24, 253 et des opérations de l'exercice de la classe 3
<b>FCTVA</b>	Crédits compte 1421
<b>Autres dotations, subventions et participations</b>	Crédits comptes 105, 106, 107, 140 (sauf 1407), 141, 142 (sauf 1421), 143, 144, 237 + crédits nets compte 253 - débits du compte 1407
<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	Crédits comptes 16, 18 (sauf 180)
<b>Autofinancement brut</b>	Produits de fonctionnement - charges de fonctionnement
<b>Marge d'autofinancement courant</b>	Autofinancement brut - Remboursements de dettes
<b>Variation du fonds de roulement</b>	Recettes réelles d'investissement + autofinancement brut - dépenses totales d'investissement
<b>Potentiel fiscal</b>	Indicateur de richesse fiscale, calculé par la Direction Générale des Collectivités Locales (Cf. lexique ci-après)
<b>Dépenses nettes d'aide sociale</b>	Débets nets du chapitre 95, 981
<b>Revenu Minimum d'Insertion</b>	Débets nets du chapitre 959
<b>Allocation personnalisée d'autonomie</b>	Débets nets du compte 653
<b>Annuité</b>	Débets comptes 16 et 18 (sauf 180) + débits compte 671
<b>Dettes sur emprunt</b>	Solde créditeur du compte 16
<b>Dettes sans réception de fonds</b>	Solde créditeur du compte 18
<b>Fonds de roulement final</b>	Soldes débiteurs des classes 4 et 5 - soldes créditeurs des classes 4 et 5

## Départements appliquant l'instruction M52 – définitions selon l'optique M51

<b>Dépenses réelles totales</b>	Charges de fonctionnement + dépenses totales d'investissement
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	Débets nets classe 6 (sauf 68, 609, 619, 629, 6419, 6459, 6489, 6571, 6572, 675, 676) + débits nets 72, 739, 749, 1688
<b>Achats et charges externes</b>	Débets nets comptes 60 (sauf 609), 61 (sauf 611, 619), 62 (sauf 621, 622, 629), 652
<b>Frais de personnel</b>	Débets nets comptes 64 (sauf 6419, 6459, 6489), 621, 622, 631, 633
<b>Autres charges de la gestion courante</b>	Débets nets comptes 611, 6511, 653, 655, 656, 657 (sauf 6571, 6572), 6582
<b>Intérêts des emprunts et lignes de trésorerie</b>	Débets nets comptes 6611, 6615, 6711, 1688
<b>Dépenses totales d'investissement</b>	Débets comptes 1022 (sauf 10229), 1025, 13 (sauf 139), 16 (sauf 1688, 169, 16449), 188, 20, 21, 23, 26, 27 (sauf 2763, 2766, 2768), 454, 455, 458 – Crédits comptes 1021, 1027, 181, 24
<b>Dépenses d'investissement direct</b>	Débets comptes 20 (sauf 203), 21, 231, 232, 4541, 4551, 4581 – crédits comptes 1021, 1027, 181, 24
<b>Subventions d'équipement versées</b>	Débets comptes 188
<b>Remboursements de dettes</b>	Débets comptes 16 (sauf 165, 1688, 169, 16449) + débits 269, 279
<b>Recettes réelles totales</b>	Produits de fonctionnement + recettes réelles d'investissement
<b>Total des produits de fonctionnement</b>	Crédits nets classe 7 (sauf 72, 739, 749, 775, 776, 777, 78, 79), 609, 619, 629, 6419, 6459, 6489, 2768
<b>Dotations de l'État</b>	Crédits nets comptes 741, 746
<b>Recouvrements, subventions, participations</b>	Crédits nets comptes 747, 751 (sauf 7518), 6419, 6459, 6489
<b>Impositions directes</b>	Crédits nets compte 731
<b>Attributions fiscales, autres impôts et taxes</b>	Crédits nets comptes 703, 73 (sauf 731, 739), 748
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	Crédits comptes 1022 (sauf 10229), 1025, 13 (sauf 139), 16 (sauf 1688, 169, 16449), 23, 26, 27 (sauf 2763, 2766, 2768), 4542, 4552, 4582 + Crédit net compte 775 + Crédits nets comptes 2763, 2766
<b>FCTVA</b>	Crédits compte 10222
<b>Autres dotations, subventions et participations</b>	Crédit 1022 (sauf 10222, 10229), 1025, 13 (sauf 139), 4542, 4552, 4582 + Crédits nets comptes 2763, 2766
<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	Crédits comptes 16 (sauf 1688, 165, 169, 16449), 269, 279
<b>Autofinancement brut</b>	Produits de fonctionnement - charges de fonctionnement
<b>Marge d'autofinancement courant</b>	Autofinancement brut - Remboursements de dettes
<b>Variation du fonds de roulement</b>	Recettes totales - Dépenses totales
<b>Potentiel fiscal</b>	Indicateur de richesse fiscale, calculé par la Direction Générale des Collectivités Locales (Cf. lexique ci-après)
<b>Dépenses nettes d'aide sociale</b>	Débets du chapitre 935, 915, 905 et fonction 5
<b>Revenu Minimum d'Insertion</b>	Débets nets du chapitre 54 (et 9354, 9154, 9054)
<b>Allocation personnalisée d'autonomie</b>	Débets nets du compte 65114
<b>Annuité</b>	Débets comptes 16 et 18 (sauf 180) + débits compte 671
<b>Dettes sur emprunt</b>	Solde créditeur compte 16 (sauf 165, 1688, 169)
<b>Fonds de roulement final</b>	Il s'agit du FDR calculé en optique M51 à partir des FDR antérieurs et de la variation annuelle (différent du FDR en M52)